

# Comptes Administratifs 2021

## **Budget principal**

**Budget annexe « Zone de la Courbe »**

**Budget annexe « Zone de la Gare »**

## **Communauté de Communes du Clunisois**

Présenté en commission Finances – Mutualisation du 17 mars 2022  
Conseil Communautaire du 4 avril 2022

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectués par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil communautaire les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2021, voté le 12 avril 2021 et modifié par décision modificative le 13 décembre 2021, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Communauté de communes au cours des derniers exercices
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Les documents budgétaires officiels sont particulièrement complexes. Dans un souci de lisibilité et afin de rendre la présentation des données financières accessibles à tous, il est proposé cette note de synthèse.

## SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL – Communauté de Communes du Clunisois .....	4
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
1.1. Recettes de fonctionnement .....	4
1.1.1. Les impôts et taxes .....	5
1.1.1.1. Les impôts.....	6
1.1.1.2. Les taxes .....	7
1.1.2. Les dotations, subventions et participations .....	7
1.1.2.1. Les dotations versées par l'Etat.....	8
1.1.2.2. Les subventions de fonctionnement des services.....	9
1.1.3. Les produits des services, domaine et ventes diverses.....	10
1.1.3.1. Les recettes de régies .....	10
1.1.3.2. Les recettes de la Redevance Spéciale Incitative (RSI) .....	11
1.1.3.3. Mutualisation et mise à disposition .....	11
1.1.4. Les atténuations de charges.....	11
1.1.5. Les autres produits de gestion courante .....	12
1.1.6. Les produits exceptionnels.....	12
1.1.7. Les recettes d'ordres de fonctionnement.....	13
1.2. Dépenses de fonctionnement .....	13
1.2.1. Les charges à caractère général .....	14
1.2.2. Les dépenses de personnel .....	15
1.2.3. Les atténuations de produit .....	16
1.2.4. Les autres charges de gestion courante .....	16
1.2.4.1. La contribution au SIRTOM.....	17
1.2.4.2. Le pacte de solidarité et le contingent d'aide sociale .....	17
1.2.4.3. Les subventions .....	18
1.2.4.4. Les indemnités élus .....	18
1.2.5. Les charges financières.....	18
1.2.6. Les charges exceptionnelles.....	19
1.2.7. Les dépenses d'ordre de fonctionnement .....	19
1.3. Résultat de fonctionnement.....	20
2. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	21
2.1. Dépenses d'investissement.....	21
2.1.1. Les dépenses d'équipement.....	21
2.1.2. Emprunts et dettes assimilés, remboursement de la dette.....	22

2.1.3.	Les restes à réaliser .....	23
2.2.	Recettes d'investissement.....	23
2.2.1.	Les subventions d'investissements reçues.....	24
2.2.2.	Les emprunts réalisés .....	25
2.2.3.	Dotations, fonds divers et réserves.....	26
2.2.4.	Les restes à réaliser .....	26
2.3.	Résultat d'investissement .....	26
3.	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR SERVICE.....	28
3.1.	Section de fonctionnement.....	28
3.1.1.	Les dépenses par service .....	28
3.1.2.	Les recettes par service .....	29
3.1.3.	Les restes à charge par service .....	29
4.	RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BP 2022 .....	30
4.1.	Résultats de clôture.....	30
4.2.	Reprise et affectation des résultats 2021 au budget 2022 .....	31
5.	EPARGNE ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT .....	31
5.1.	Evolution conjuguée des dépenses et recettes de fonctionnement.....	31
5.2.	Epargne brute.....	32
5.3.	Epargne nette ou capacité d'autofinancement.....	32
6.	LA DETTE DE LA CCC .....	33
6.1.	L'encours de la dette .....	33
6.2.	Les emprunts .....	34
6.3.	Capacité de désendettement .....	34
6.4.	La ligne de trésorerie.....	35
BUDGETS ANNEXES – Communauté de Communes du Clunisois .....		36
1.	ZONE DE LA COURBE – Salornay sur Guye .....	36
1.1.	Section de fonctionnement.....	36
1.2.	Section d'investissement.....	36
1.3.	Résultats de clôture et affectation des résultats au BP 2022 .....	37
2.	ZONE DE LA GARE – Cluny .....	38
2.1.	Section de fonctionnement.....	38
2.2.	Section d'investissement.....	38
2.3.	Résultats de clôture et affectation des résultats au BP 2022 .....	39

## BUDGET PRINCIPAL – Communauté de Communes du Clunisois

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

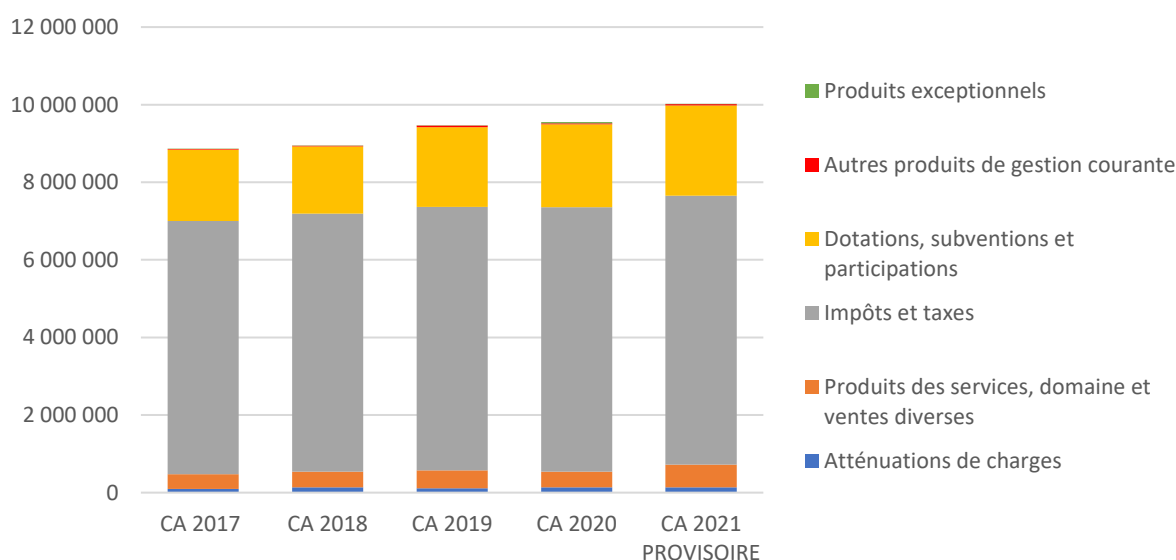
En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

#### 1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 10 024 104.25€. L'ensemble des recettes, pour cet exercice, est constitué de recettes réelles.

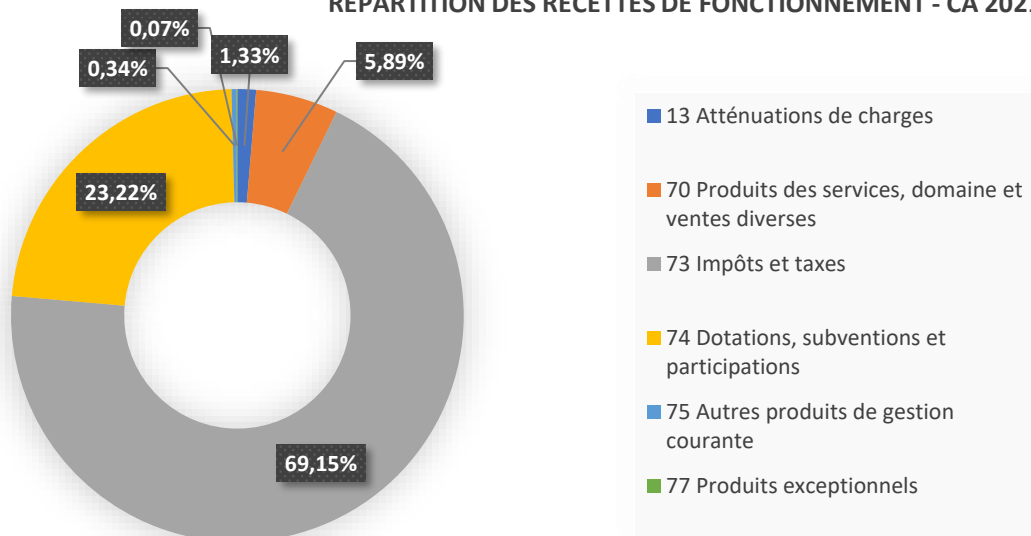
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
13	Atténuations de charges	99 210,33	132 943,98	111 521,09	140 581,30	133 444,85
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	374 252,15	411 997,66	463 969,91	399 302,24	590 319,35
73	Impôts et taxes	6 526 463,35	6 648 615,95	6 785 955,48	6 818 334,49	6 931 783,18
74	Dotations, subventions et participations	1 843 822,30	1 729 033,60	2 057 581,41	2 134 031,63	2 327 305,31
75	Autres produits de gestion courante	14 887,68	18 545,18	40 182,86	25 947,81	34 194,84
77	Produits exceptionnels	3 915,42	2 943,88	12 745,78	31 185,55	7 056,72
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>8 862 551,23</b>	<b>8 944 080,25</b>	<b>9 471 956,53</b>	<b>9 549 383,02</b>	<b>10 024 104,25</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	229 998,00	-	-
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	-	-	<b>229 998,00</b>	-	-
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 862 551,23</b>	<b>8 944 080,25</b>	<b>9 701 954,53</b>	<b>9 549 383,02</b>	<b>10 024 104,25</b>

EVOLUTION RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

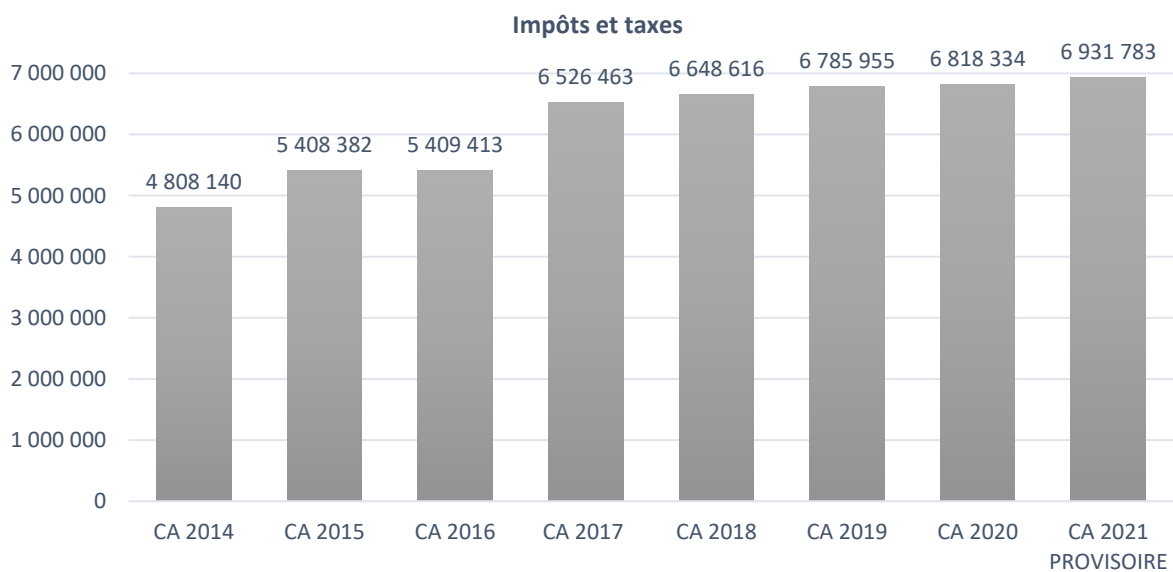


La fiscalité locale est la principale recette de la communauté de communes, elle représente 69.15% des recettes. Les dotations, subventions et participations composent la deuxième ressource de la collectivité, elles représentent 23.22%. Les produits des services et domaines représentent quant à eux 5.89% des recettes de la collectivité.

## REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2021



### 1.1.1. Les impôts et taxes

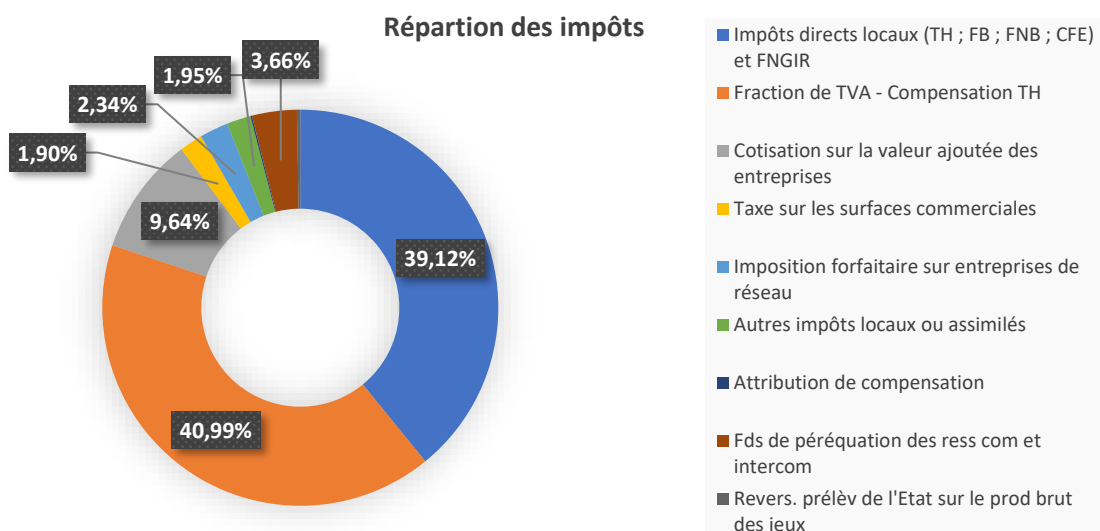


Article	Désignation	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
73111	Impôts directs locaux (TH ; FB ; FNB ; CFE) et FNGIR	4 100 127	4 164 186	4 249 477	4 338 629	2 103 478
7382	Fraction de TVA - Compensation TH	0	0	0	0	2 203 756
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	430 814	478 924	476 503	511 291	518 318
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	95 851	101 243	100 631	100 933	102 017
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	103 382	102 558	102 709	106 983	125 601
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	7 162	10 848	10 898	13 165	105 034
73211	Attribution de compensation	2 180	8 240	6 591	6 591	7 000
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	161 412	193 352	184 639	186 238	196 707
7323	Revers. prélèv de l'Etat sur le prod brut des jeux	0	0	0	0	14 684
	<b>TOTAL IMPOTS</b>	<b>4 900 928</b>	<b>5 059 351</b>	<b>5 131 448</b>	<b>5 263 830</b>	<b>5 376 595</b>
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	1 545 699	1 537 986	1 521 502	1 485 927	1 504 376
7362	Taxes de séjour	79 836	51 279	133 005	68 577	50 812
	<b>TOTAL TAXES</b>	<b>1 625 535</b>	<b>1 589 265</b>	<b>1 654 507</b>	<b>1 554 504</b>	<b>1 555 188</b>
<b>73</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 526 463</b>	<b>6 648 616</b>	<b>6 785 955</b>	<b>6 818 334</b>	<b>6 931 783</b>

### 1.1.1.1. Les impôts

Les recettes liées aux impôts représentent 5 376 595€ en 2021. Ces recettes sont composées comme suit :

- des 3 impôts locaux (Taxe d'habitation ; Taxe sur le Foncier Bâti ; Taxe sur le Foncier Non Bâti),
- de la fraction de TVA, qui vient depuis 2021 compenser la taxe d'habitation,
- de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE),
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER),
- d'autres impôts locaux ou assimilés,
- des attributions de compensation
- du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)
- des reversements des prélèvements de l'Etat sur le produit brut des jeux, perçu pour la première fois en 2021 pour les années 2019 et 2020 et qui ont été reversé à 50% de droit à la ville de Cluny



En 2021, les recettes liées aux 3 impôts locaux et à la CFE se répartissent comme suit :

- Taxe d'Habitation résiduelle (hors résidences principales et locaux vacants) : 649 122€
- Foncier Bâti : 633 598€
- Foncier Non Bâti : 281 652€
- Taxe Additionnelle sur Foncier Non Bâti : 14 050€
- Cotisation Foncière des Entreprises : 524 838€

Une grande partie des recettes de fiscalité de la communauté de communes est directement reversée à l'Etat via le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes via les attributions de compensation.

En 2021, les reversements de fiscalité s'élèvent à 2 523 598€ soit 46.94% des montants perçus (chapitre 014 des dépenses de fonctionnement).

#### 1.1.1.2. Les taxes

Les recettes liées aux taxes se composent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la taxe de séjour.

Le produit perçu par la TEOM est reversé sous forme de contribution au SIRTOM qui a délégué de compétence. La baisse du taux de fiscalité de la TEOM de 2018 à 2020 passant de 11.85% à 10.60% explique la diminution des recettes liées. En parallèle, la collectivité a mis en place, de manière progressive, la RSI (Redevance Spéciale Incitative). S'agissant d'une redevance, les recettes liées à celle-ci apparaissent au chapitre 70 des recettes de fonctionnement.

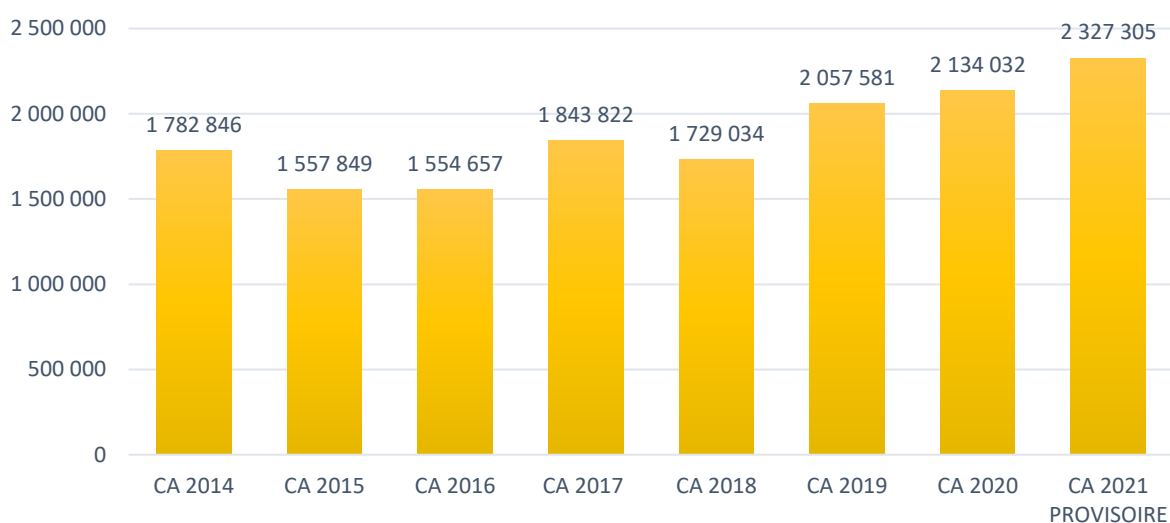
Le produit perçu par la taxe de séjour est lui entièrement reversé à l'Office du tourisme du Clunisois.

#### 1.1.2. Les dotations, subventions et participations

Globalement la Communauté de communes a perçu en 2021, 2 327 305.31€ de dotations, participations et subventions. Ce chapitre se décline en deux grandes parties, les dotations de l'Etat versées à la collectivité à hauteur de 1 076 466€ et les subventions de fonctionnement des services via les différents financeurs à hauteur de 1 250 839.31€.



### Dotations, subventions et participations



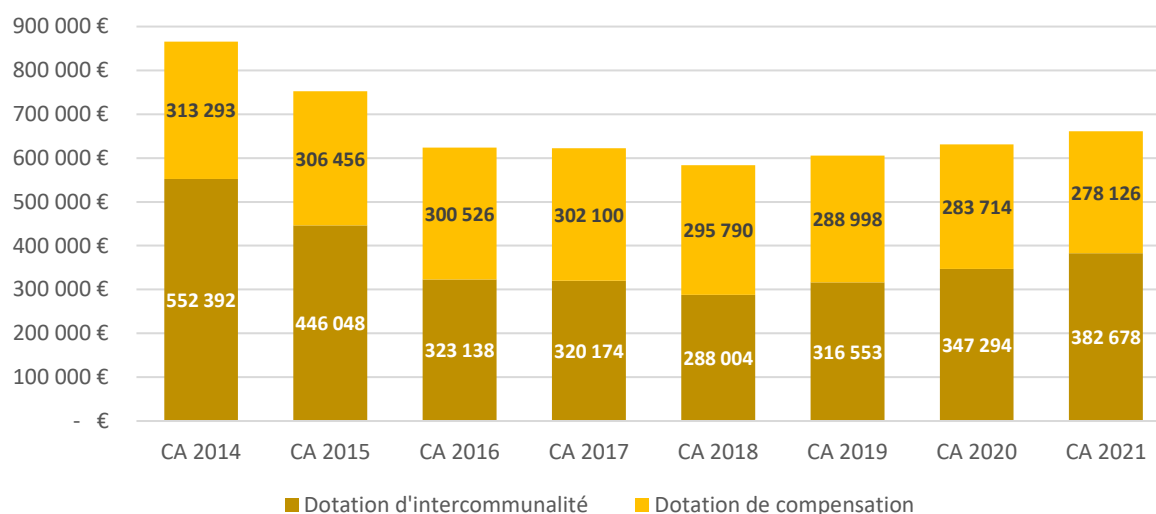
#### 1.1.2.1. Les dotations versées par l'Etat

ARTICLE	DOTATIONS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
74124	Dotation d'intercommunalité	320 174 €	288 004 €	316 553 €	347 294 €	382 678 €
74126	Dotation de compensation	302 100 €	295 790 €	288 998 €	283 714 €	278 126 €
<b>TOTAL DGF</b>		<b>622 274 €</b>	<b>583 794 €</b>	<b>605 551 €</b>	<b>631 008 €</b>	<b>660 804 €</b>
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	158 556 €	158 556 €	154 694 €	152 764 €	152 764 €
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	- €	36 €	24 081 €	22 458 €	27 788 €
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	85 €	98 €	101 €	108 €	109 580 €
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	102 678 €	108 990 €	118 806 €	123 322 €	- €
748388	Autres	229 €	451 €	400 €	871 €	125 530 €
<b>TOTAL COMPENSATION</b>		<b>261 548 €</b>	<b>268 131 €</b>	<b>298 082 €</b>	<b>299 523 €</b>	<b>415 662 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>		<b>883 822 €</b>	<b>851 925 €</b>	<b>903 633 €</b>	<b>930 531 €</b>	<b>1 076 466 €</b>

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle comporte pour les EPCI, deux composantes :

- la part forfaitaire, dotation de compensation, qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- la part péréquation (dotation d'intercommunalité), qui est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscal (CIF).

### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



#### 1.1.2.2. Les subventions de fonctionnement des services

Au cours de l'exercice 2021, la CCC a perçu 1 250 839.31€ de subventions de fonctionnement. Certains services de la collectivité sont liés par des conventions de financement permettant le bon fonctionnement de ceux-ci.

En 2021, les subventions se sont réparties comme suit :

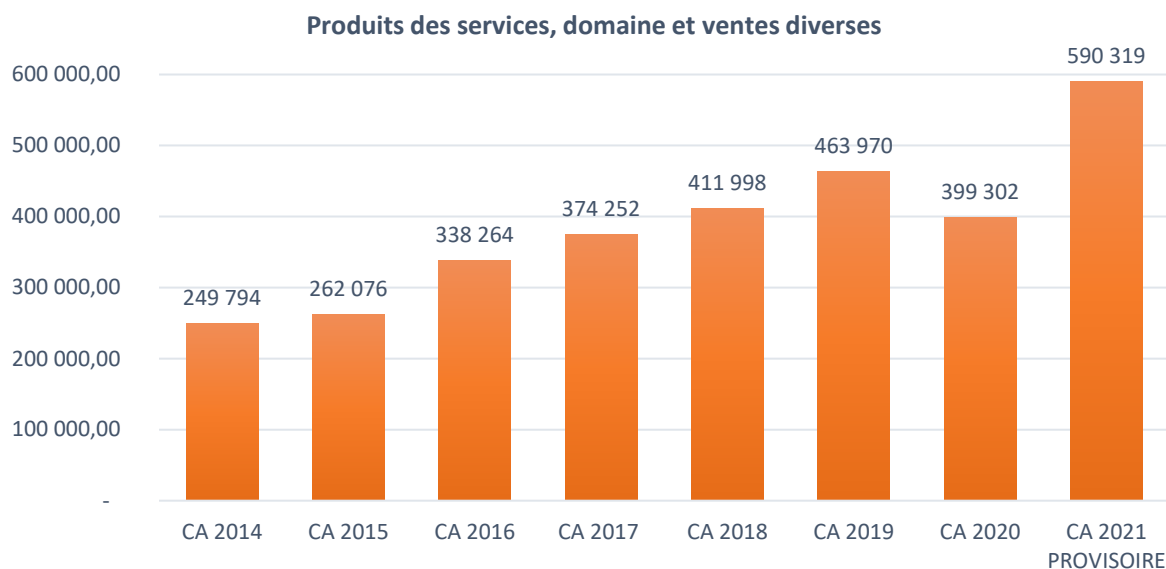
SERVICES	SUBVENTIONS 2021	MONTANTS
TRANSPORTS SCOLAIRE	CRBFC	443 748,62
PETITE ENFANCE	CAF ; MSA ; CD71	223 054,65
NATURA 2000	FEADER	142 257,16
ENFANCE & JEUNESSE	CAF ; MSA ; CD71	132 915,35
FRANCE SERVICE	FNADT, FSE	73 580,32
ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE	CD71	40 198,80
TERRITOIRE D'ENGAGEMENT	ETAT, ANRT	38 340,00
OPAH - HABITAT	ANAH, ANRT	36 039,00
CHARTRE FORESTIERE	FEADER	30 853,37
TEPOS	ADEME	28 915,49
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	CRBFC	25 430,60
VELO ET TERRITOIRE	ADEME	16 200,00
BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUE	CAF ; MSA ; REGION	8 724,28
ECONOMIE CIRCULAIRE	CRBFC	8 419,00
FCTVA	ETAT	2 162,67
<b>TOTAL</b>		<b>1 250 839,31</b>

Jusqu'en 2020, la collectivité devait financer 55% des dépenses liées aux transports scolaires, la région prenant en charge seulement 45% par subventionnement. En 2021, après de nombreux échanges avec la région, celle-ci a accepté de rembourser 100% des frais engagés par la CCC concernant les transports scolaires (hors transports méridiens) à la condition que les circuits soient conformes au règlement régional. Le montant versé en 2021 s'élève à 443 749€ en 2021.

### 1.1.3. Les produits des services, domaine et ventes diverses

Ce chapitre regroupe les recettes liées aux régies des différents services, aux recettes liées à la redevance spéciale incitative et les recettes liées aux services mutualisés et personnels mis à disposition.

A la marge, on y retrouve également, les demandes de provisions pour travaux pour la laiterie Bernard ainsi que le remboursement des fluides pour l'occupation des bâtiments communautaires.



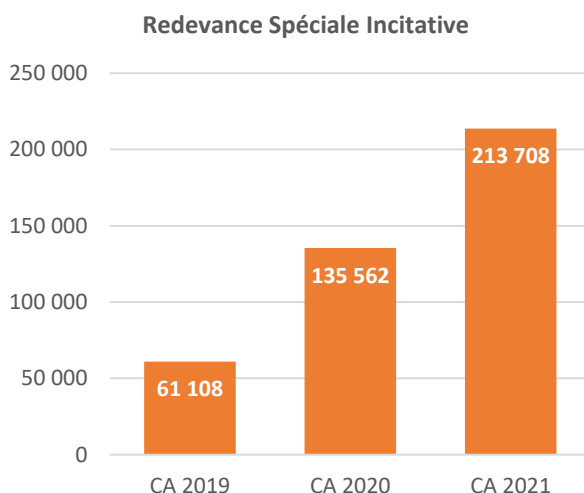
L'augmentation importante sur ce chapitre en 2021 correspond principalement aux recettes de la RSI et sa mise en place progressive.

#### 1.1.3.1. Les recettes de régies

SERVICE	REGIES	2019	2020	2021
1.1.2	TRANSPORT A LA DEMANDE	1 652,00	2 116,00	2 398,00
7.3	CYBER ESPACE	1 258,55	739,10	703,35
2.4.1	PISCINE LA GUICHE	69 615,25	26 822,85	25 566,05
3.2.5	ECOLE DES SPORTS	6 792,95	938,00	384,00
2.2.4.3	MULTI-ACCUEIL	42 869,31	35 126,55	48 820,12
3.2.10	CLSH CLUNY-MARELLE	74 250,01	42 850,09	47 232,30
3.2.6	CLSH LA GUICHE-MISTIGRI	20 529,10	8 758,64	10 342,51
3.2.3	CLUB ET ESPACE JEUNES	9 085,16	2 802,46	4 318,32
2.2.5.1	MUSIQUE	75 462,31	56 941,18	64 065,46
2.2.5.2	DANSE	17 178,16	4 726,16	13 684,06
2.2.5.3	THEATRE	5 682,54	2 524,23	4 658,66
2.2.4.5	LUDOTHEQUE	2 159,60	1 409,20	1 963,90
2.5.1	BIBLIOTHEQUE JONCY	1 546,60	1 289,50	1 156,50
2.5.2	BIBLIOTHEQUE AMEUGNY	370,00	777,00	632,40
<b>TOTAL</b>		<b>328 451,54</b>	<b>187 820,96</b>	<b>225 925,63</b>

### 1.1.3.2. Les recettes de la Redevance Spéciale Incitative (RSI)

La RSI a été mise en place en 2019. Elle est réellement appliquée en 2020 aux 12 très gros producteurs de déchets, aux entreprises produisant 1000 litres ou plus de déchets par semaine ainsi qu'aux communes de manière forfaitaire (1€/habitant DGF).



En 2021, elle rentre en vigueur pour les entreprises produisant entre 400 et 1000 litres de déchets par semaine au 1<sup>er</sup> juillet de l'année.

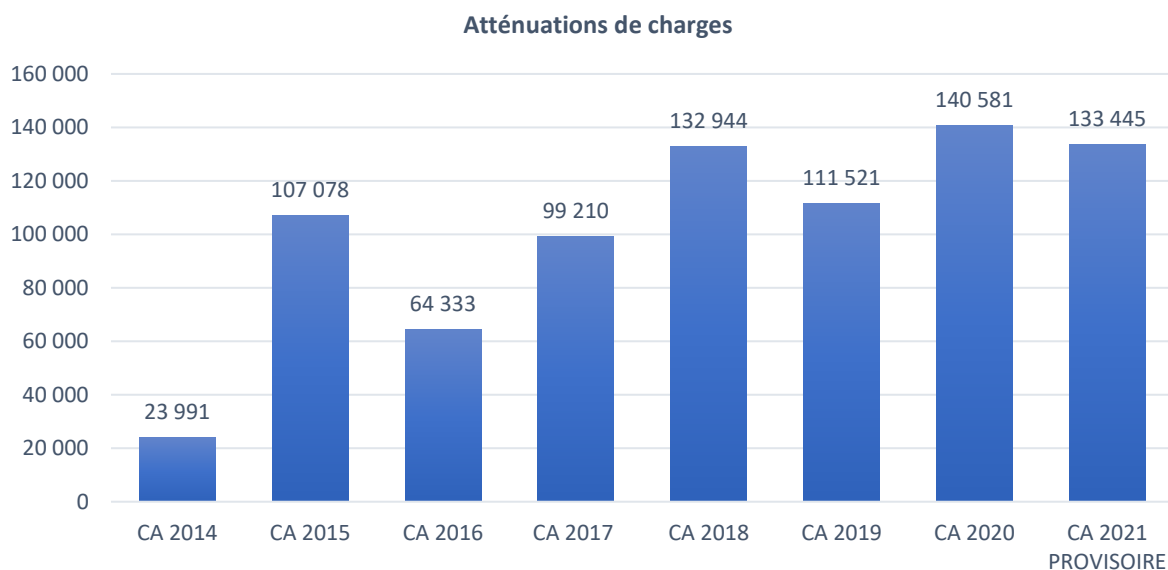
Les recettes liées à la RSI, s'élèvent en 2021 à 213 707.55€.

### 1.1.3.3. Mutualisation et mise à disposition

SERVICE	2019	2020	2021
6.2 URBANISME	33 890,00	36 970,00	66 120,00
0.3 ADMINISTRATION GENERALE	-	-	32 920,64
2.2.3 ETAP	31 342,69	31 704,78	32 608,43
2.3.2.4 TEPOS – PLATEFORME COVOITURAGE	-	-	1 725,00
2.2.4.1 RELAI PETITE ENFANCE	1 241,76	1 244,20	-
<b>TOTAL</b>	<b>66 474,45</b>	<b>69 918,98</b>	<b>133 374,07</b>

### 1.1.4. Les atténuations de charges

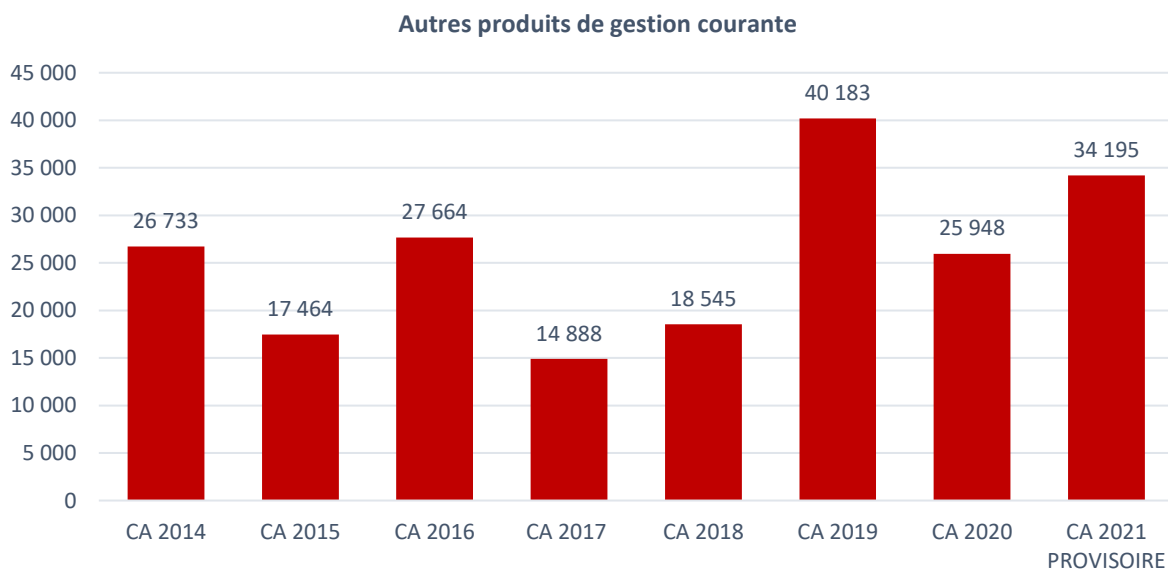
Ce chapitre comporte les recettes liées aux remboursements sur rémunérations du personnel (arrêt maladie ; décharges syndicales ; ticket mobilité), les remboursements sur les charges de sécurité sociale et prévoyance ainsi que la compensation du supplément familial. Ces recettes sont en lien direct avec le chapitre 012, charges de personnel, en dépenses de fonctionnement. En 2021, elles représentent 133 444.85€.



### 1.1.5. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe les loyers demandés pour l'occupation ou la gestion des infrastructures de la collectivité. Location du laboratoire de transformation alimentaire ; location de la laiterie Bernard ; location du quai de la gare ; locations des espaces coworking.

En 2021, les recettes de location s'élèvent à 34 194.84€



### 1.1.6. Les produits exceptionnels

A la marge, les produits exceptionnels regroupent les remboursements d'assurance et les recouvrements d'avoir.

### 1.1.7. Les recettes d'ordres de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

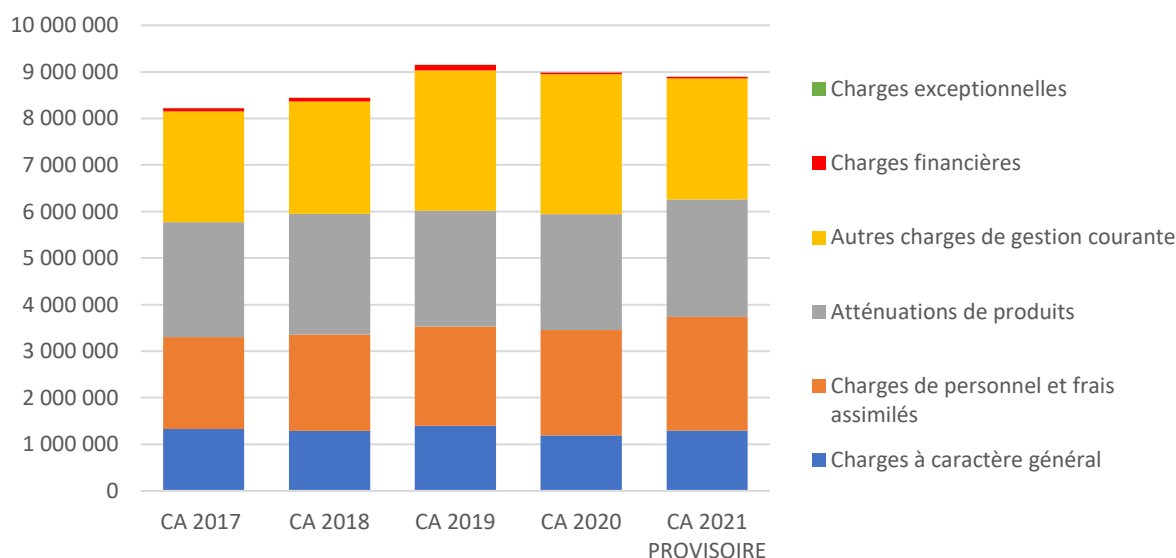
En 2019, le compte administratif faisait apparaître 229 998€ au titre d'écritures à passer dans le cadre du remboursement de l'emprunt THD (Très Haut Débit). Aucune écriture n'a été nécessaire en 2020 et 2021.

### 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 9 262 644.67€ dont 8 891 450.78€ de dépenses réelles et 371 193.89€ de dépenses d'ordre.

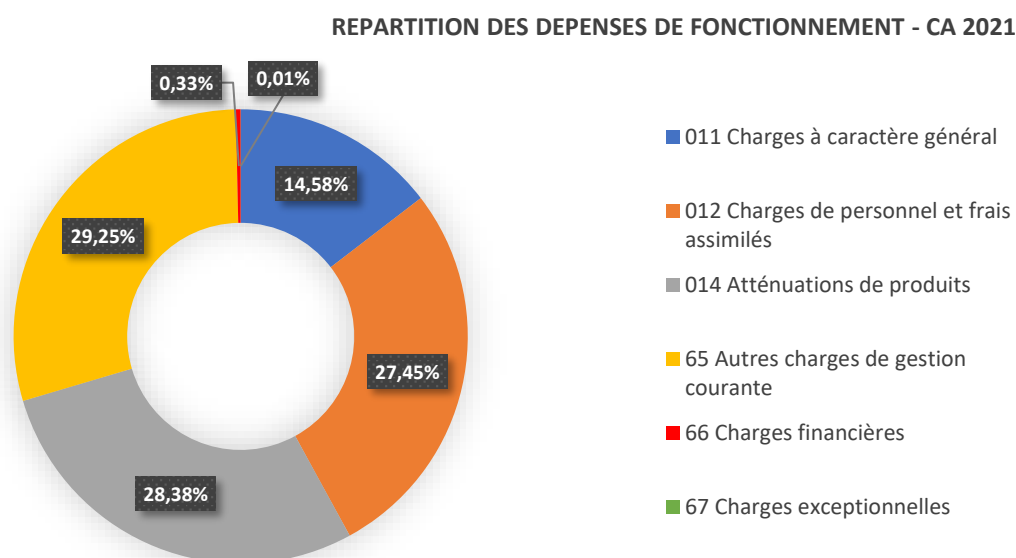
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
011	Charges à caractère général	1 332 606,04	1 291 305,51	1 398 566,37	1 195 290,23	1 296 234,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 969 850,96	2 063 815,48	2 128 783,22	2 256 890,40	2 440 847,69
014	Atténuations de produits	2 465 852,00	2 597 418,00	2 491 901,00	2 491 901,00	2 523 597,94
65	Autres charges de gestion courante	2 382 076,72	2 409 872,99	3 008 485,92	3 005 625,01	2 600 377,66
66	Charges financières	68 187,39	78 751,17	122 250,91	30 255,41	29 739,37
67	Charges exceptionnelles	9 347,83	532,04	123,50	7 584,94	653,61
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>8 227 920,94</b>	<b>8 441 695,19</b>	<b>9 150 110,92</b>	<b>8 987 546,99</b>	<b>8 891 450,78</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 187,65	619 252,70	267 178,63	505 715,11	371 193,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>443 187,65</b>	<b>619 252,70</b>	<b>267 178,63</b>	<b>505 715,11</b>	<b>371 193,89</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 671 108,59</b>	<b>9 060 947,89</b>	<b>9 417 289,55</b>	<b>9 493 262,10</b>	<b>9 262 644,67</b>

EVOLUTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



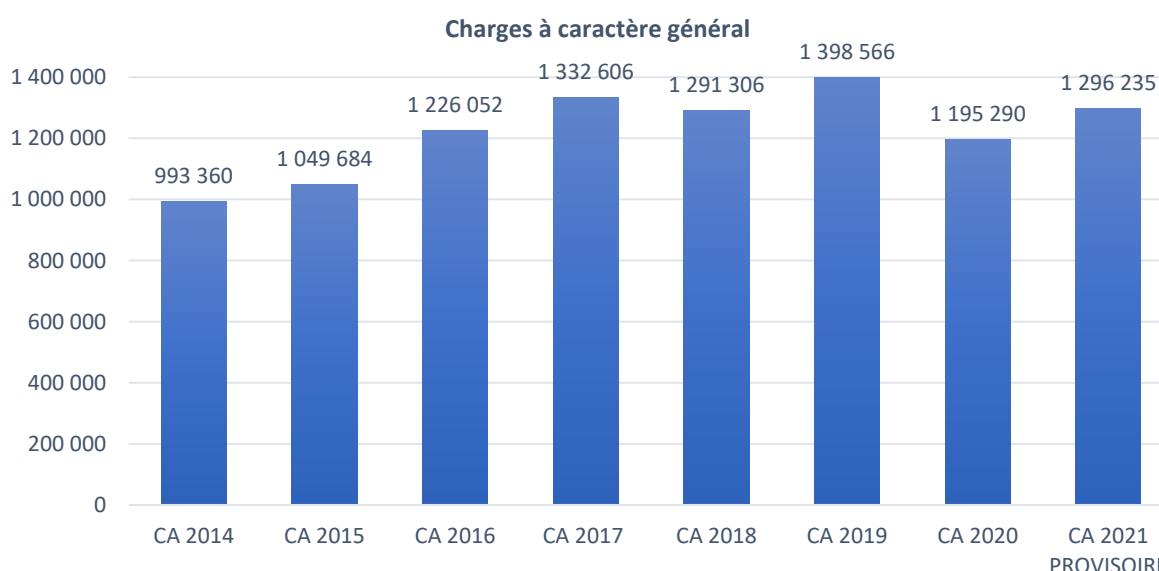
En 2021, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est le poste budgétaire le plus important, il représente 28.38% des dépenses et regroupe les contributions et subventions. Vient ensuite le chapitre 014

« Atténuations de produits » à hauteur de 28.38%, il s'agit là des reversements de fiscalité. Puis, afin de faire fonctionner les services de la communauté, les charges de personnel 27.45% et les charges à caractère général 14.58%. Enfin les charges financières qui représentent 0.33%.



### 1.2.1. Les charges à caractère général

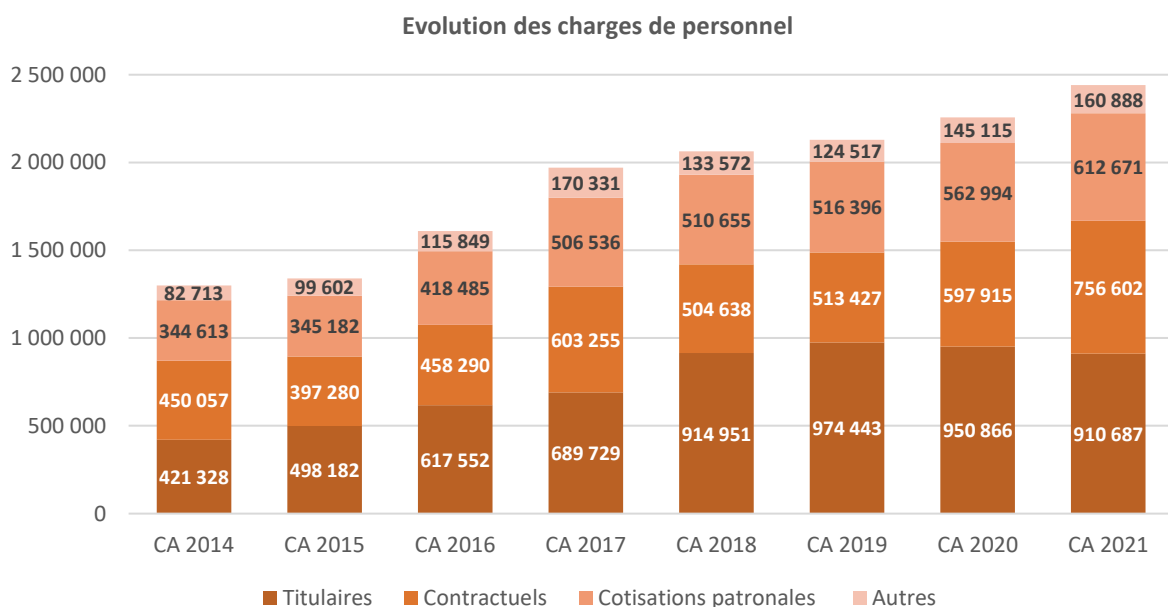
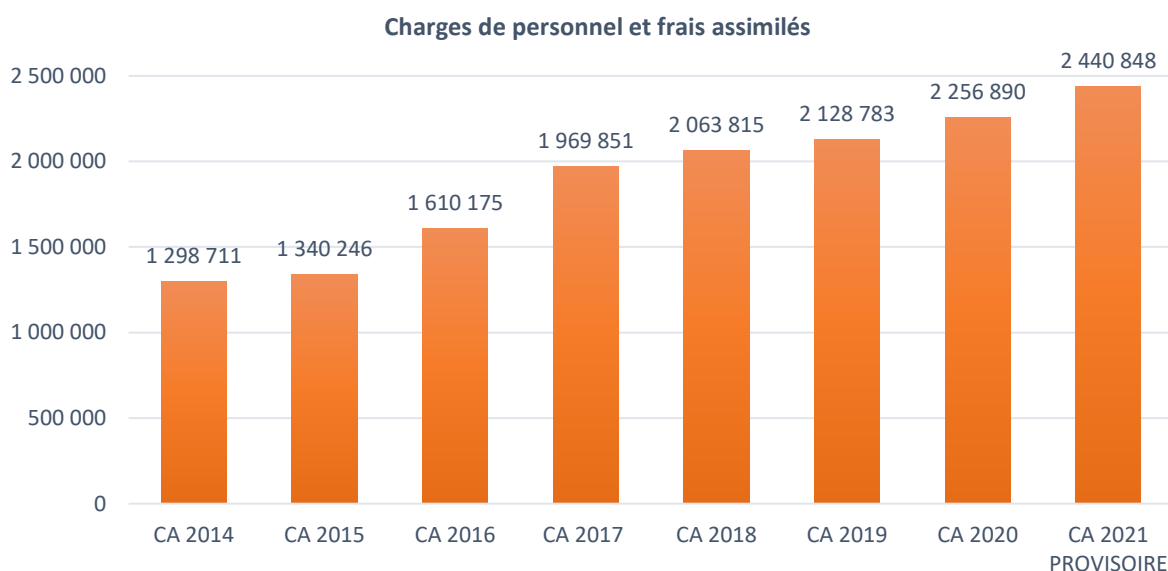
Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement courant. Il englobe les comptes 60 (achats de fournitures, matières, fluide), 61 et 62 (études, prestations de services) et 63 (impôts et taxes). Ces dépenses correspondent aux dépenses récurrentes ainsi qu'aux activités des services intercommunaux, hors frais de personnel.



En 2021, ces dépenses s'élèvent à 1 296 234.51€. Après une année 2020, marquée par la crise sanitaire et l'arrêt des activités de certains services au public entraînant une baisse des recettes liées mais également une baisse des frais de fonctionnement courants, la gestion de ces dépenses est maîtrisée en 2021 puisqu'en dessous de la moyenne des trois dernières années « classiques » 2017-2019.

## 1.2.2. Les dépenses de personnel

Le chapitre des charges de personnel et frais assimilés comprend les rémunérations, les charges sociales, les prestations familiales, versées à l'ensemble du personnel communautaire ; les frais de déplacements ; les contrats d'assurances statutaires ; les cotisations au centre de gestion de Saône et Loire ainsi que les coûts liés aux expertises médicales.

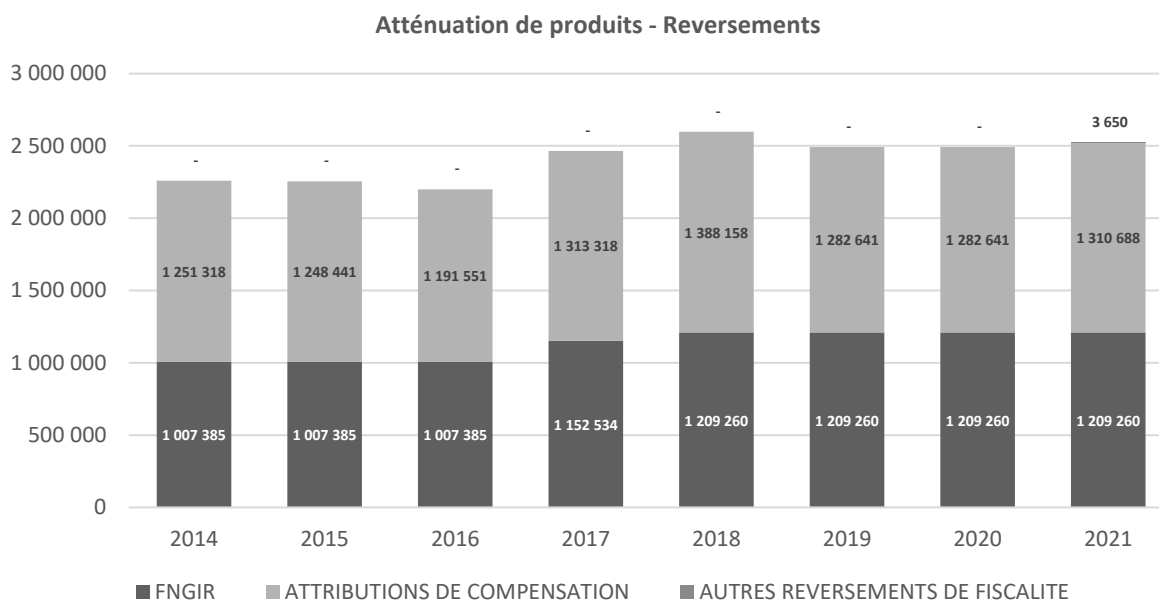


L'augmentation de 8.15% des charges de personnel au cours de l'année 2021 s'explique en grande partie par l'embauche de chargés de missions, recrutés en tant que contractuels. Il s'agit de postes financés dans le cadre d'un programme spécifique. Le coût des personnels sur poste permanent est lui resté stable.



### 1.2.3. Les atténuations de produit

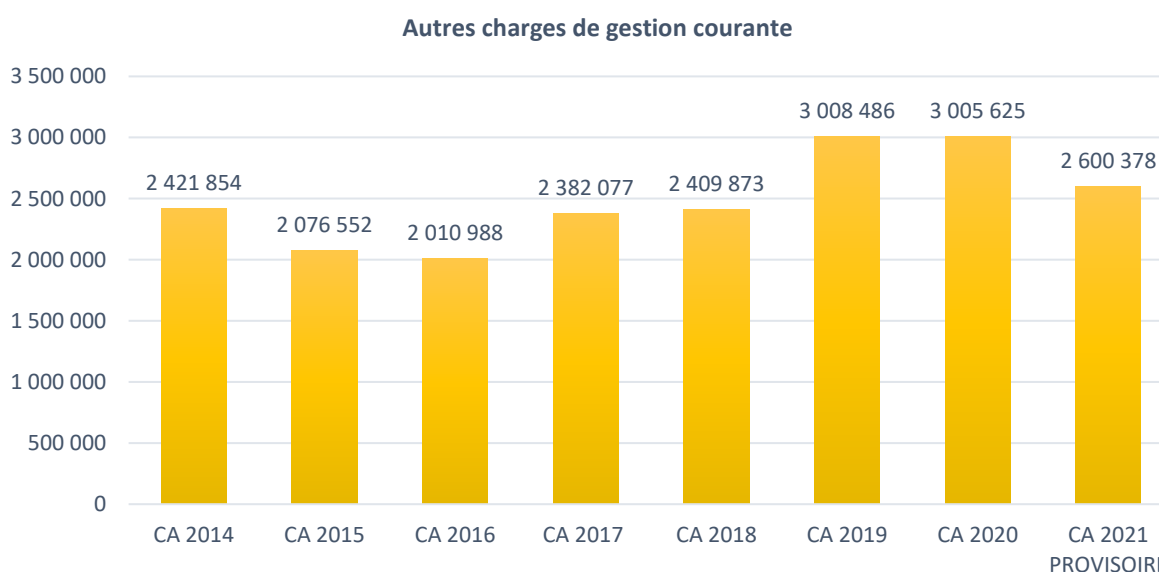
Ce chapitre concerne les dépenses liées aux versements de fiscalité à l'Etat via le FNGIR et aux versements via les attributions de compensation aux communes membres de l'EPCI.



En 2021, ce sont 2 523 598€ qui ont été reversés.

### 1.2.4. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions au SIRTOM et à l'office de tourisme, les subventions de fonctionnement versées y compris les fonds de concours de fonctionnement destinés aux communes via le pacte de solidarité, l'aide sociale qui est reversée aux communes ainsi que les indemnités des élus.



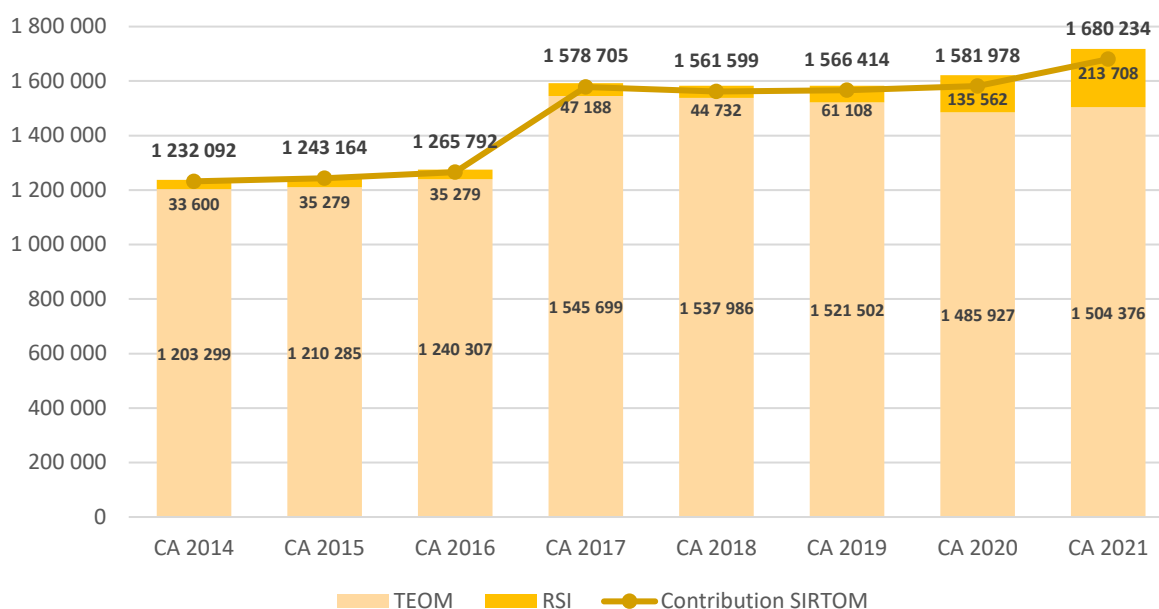
#### 1.2.4.1. La contribution au SIRTOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été instituée afin de financer la collecte des déchets ménagers, la CCC perçoit directement cette taxe. La CCC a délégué cette compétence au SIRTOM, le service est donc assuré par celui-ci, syndicat mixte, ayant pour compétence la gestion des déchets. Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est géré par un Conseil syndical composé de 116 délégués représentant les communes de la CCC et de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

Chaque année, le SIRTOM délibère pour déterminer les participations demandées aux deux collectivités.

En 2021, la CCC a participé à hauteur de 1 670 246.94€ pour la collecte des déchets. De plus, afin de participer à la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI), la collectivité s'est engagée, pour la période 2019-2024, à verser chaque année 9 987€ afin d'équiper les camions en conséquence.

Le montant des versements pour l'année écoulée s'élève à 1 680 233.94€ et représente 65% des dépenses de ce chapitre.

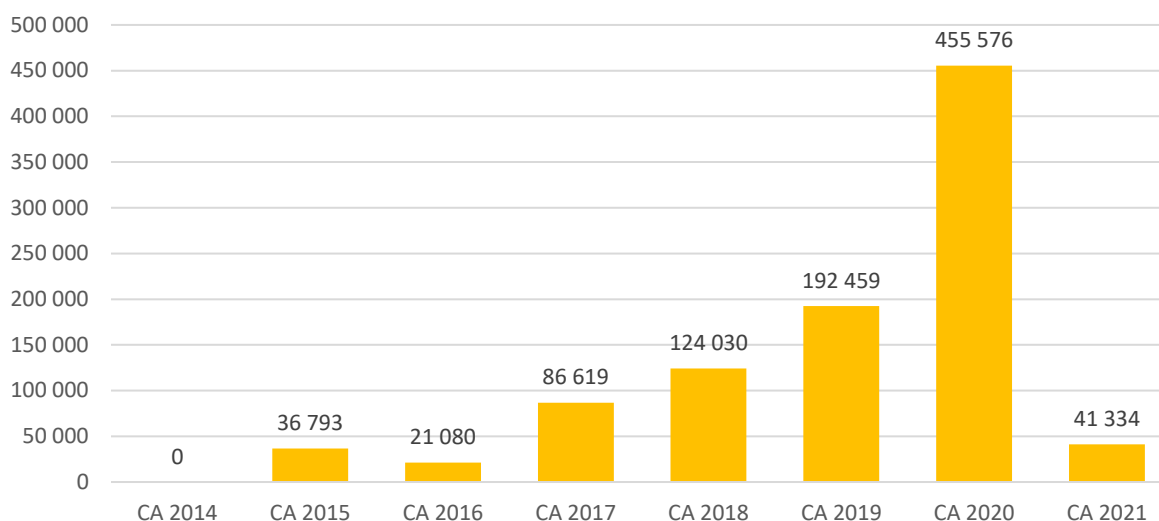


La mise en place progressive de la RSI a permis à la CCC de baisser de taux de la TEOM, passant progressivement de 11.85% en 2017 à 10.60% en 2020. En 2021, le taux de 10.60% a été maintenu. Malgré une augmentation de la contribution en 2021 de 6%, soit +98 256€, les recettes cumulées de la TEOM et de la RSI viennent couvrir intégralement le montant de participation demandé par le SIRTOM.

#### 1.2.4.2. Le pacte de solidarité et le contingent d'aide sociale

Les fluctuations d'une année sur l'autre sur ce chapitre sont principalement dues aux variations des montants versés chaque année aux communes au titre du pacte de solidarité sous forme de fonds de concours de fonctionnement.

### PACTE - Fonds de concours en fonctionnement



En 2021, année de renouvellement du Pacte de solidarité pour la durée du mandat, 41 333.84€ ont été versés en fonctionnement sur demande des communes pour des dépenses de fonctionnement.

De plus, chaque année la CCC reverse à ses communes membres le montant du contingent d'aide sociale. Ces reversements concernent les communes qui exerçaient la compétence lors de leur rattachement à l'EPCI en 1999. A ce titre, chaque année la CCC reverse 425 236.07€ à ses communes membres.

#### 1.2.4.3. Les subventions

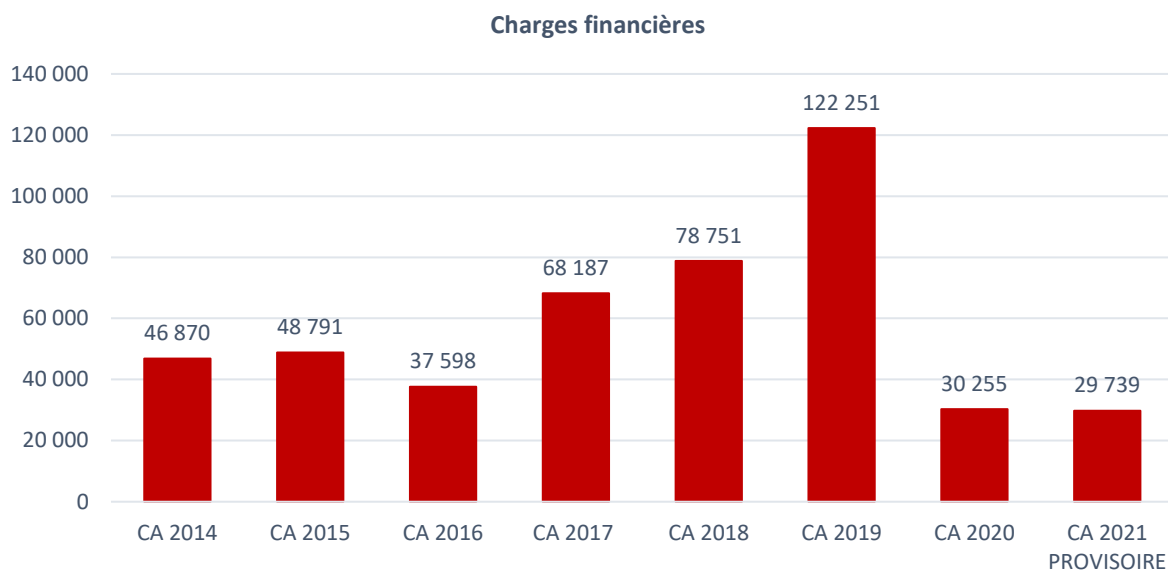
Chaque année la collectivité délibère pour l'attribution de ses subventions. En 2021, le montant versé s'élève à 373 637.24€ dont 268 000€ à l'office de tourisme ; 48 722€ aux entreprises via le fond régional des territoires ; 7 400€ aux particuliers dans le cadre de la subvention « Habiter mieux » du service PIG-Habitat ; 45 515.24€ aux associations et autres organismes.

#### 1.2.4.4. Les indemnités élus

Votées en début de mandat, les indemnités des élus du bureau communautaire, s'élèvent à 73 846.57€ en 2021, toutes charges comprises. Ce montant reste bien en dessous de l'enveloppe totale maximale fixée à 147 924.77€.

#### 1.2.5. Les charges financières

Ces dépenses sont directement liées au paiement des intérêts de la dette des emprunts contractés par la collectivité ainsi que des intérêts des lignes de trésorerie.



Du fait de la diminution progressive de l'encours de la dette, du remboursement de l'emprunt Très Haut Débit en 2019 (1.9M€), puis du remboursement du prêt relai en début d'année 2020 (400k€), les charges financières sont en forte diminution depuis 2 ans.

En 2021, le montant global des charges financières s'élève à 29 739.37€. Ces charges sont composées de 24 874.11€ d'intérêts liés aux 8 emprunts à taux fixes en cours et aux intérêts et frais de dossier de la ligne de trésorerie de 1M€ renouvelée en juillet 2021 pour 4 865.26€.

#### **1.2.6. Les charges exceptionnelles**

A la marge, les charges exceptionnelles correspondent presque intégralement à des mandats annulatifs (titres à annuler sur les exercices antérieurs).

#### **1.2.7. Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Les dépenses de ce chapitre varient en fonction des immobilisations incorporelles et corporelles. Il peut y avoir des écarts importants d'une année sur l'autre, ceux-ci s'impliquent par les montants de fonds de concours en investissement versés aux communes et amortissable sur un an.

### 1.3. Résultat de fonctionnement

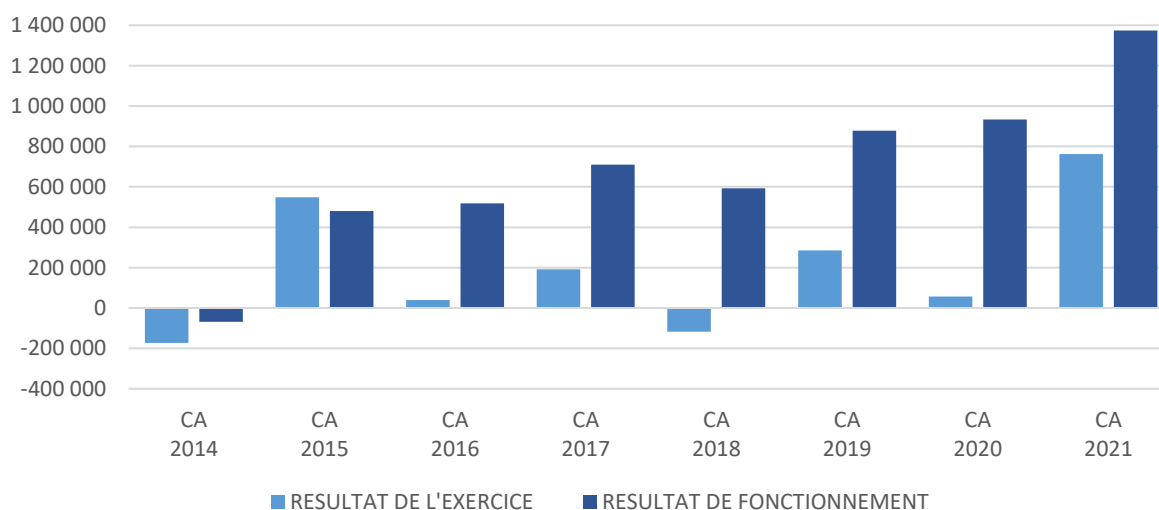
L'exercice 2021 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 1 374 716.66€ composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 et de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 non affecté à l'investissement et donc repris dans sa section.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	8 862 551,23	8 944 080,25	9 701 954,53	9 549 383,02	10 024 104,25
Dépenses de fonctionnement	8 671 108,59	9 060 947,89	9 417 289,55	9 493 262,10	9 262 644,67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>191 442,64</b>	<b>-116 867,64</b>	<b>284 664,98</b>	<b>56 120,92</b>	<b>761 459,58</b>
Résultat antérieur n-1 repris	518 050,03	709 492,67	592 635,13	877 300,11	613 257,08
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>709 492,67</b>	<b>592 625,03</b>	<b>877 300,11</b>	<b>933 421,03</b>	<b>1 374 716,66</b>

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 761 459.58€, il est nettement supérieur aux années précédentes et s'explique en grande partie par :

- la prise en charge de la région Bourgogne Franche Comté de 100% des dépenses liées aux transports scolaires (hors transports méridiens),
- le renouvellement du pacte de solidarité en fin d'année 2021 pour la durée du mandat. Les attributions 2021 n'ont pas été demandées en totalité par les communes. Ce sont ainsi 407 725€ qui n'apparaissent pas dans les dépenses de l'exercice et qu'il convient de reporter au budget 2022.

#### BUDGET PRINCIPAL - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT



Par-delà les fluctuations annuelles du résultat de l'exercice, liées à une gestion pluriannuelle du Pacte de solidarité, le résultat de fonctionnement, beaucoup plus significatif puisque cumulatif sur la durée, a une tendance clairement orientée à la hausse, permettant de dégager progressivement des marges de manœuvre significatives pour l'investissement.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

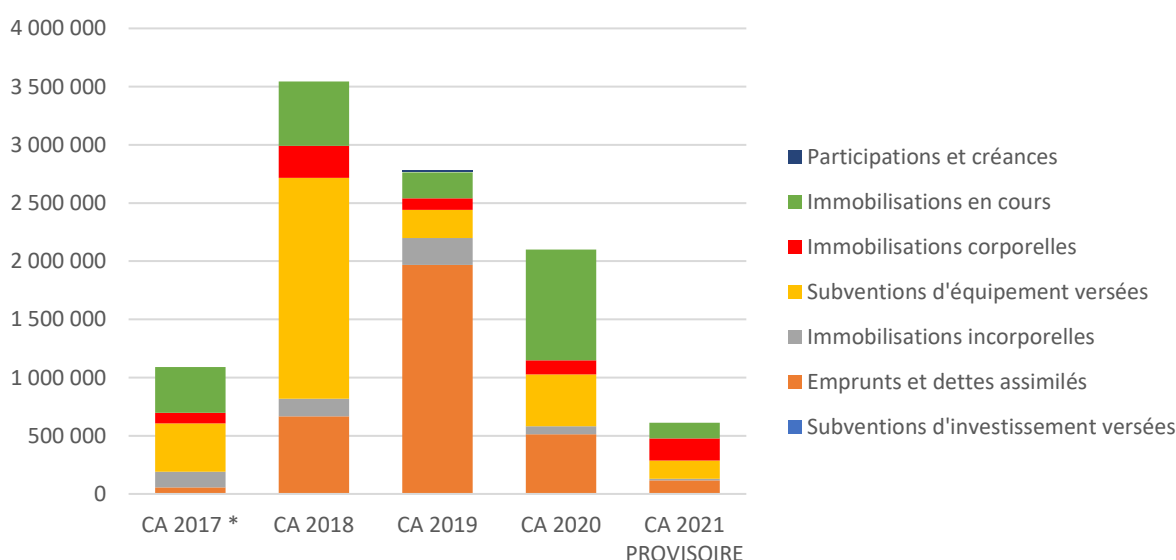
En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné. Les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

### 2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 610 404.38€. L'ensemble des dépenses, pour cet exercice, est constitué de dépenses réelles.

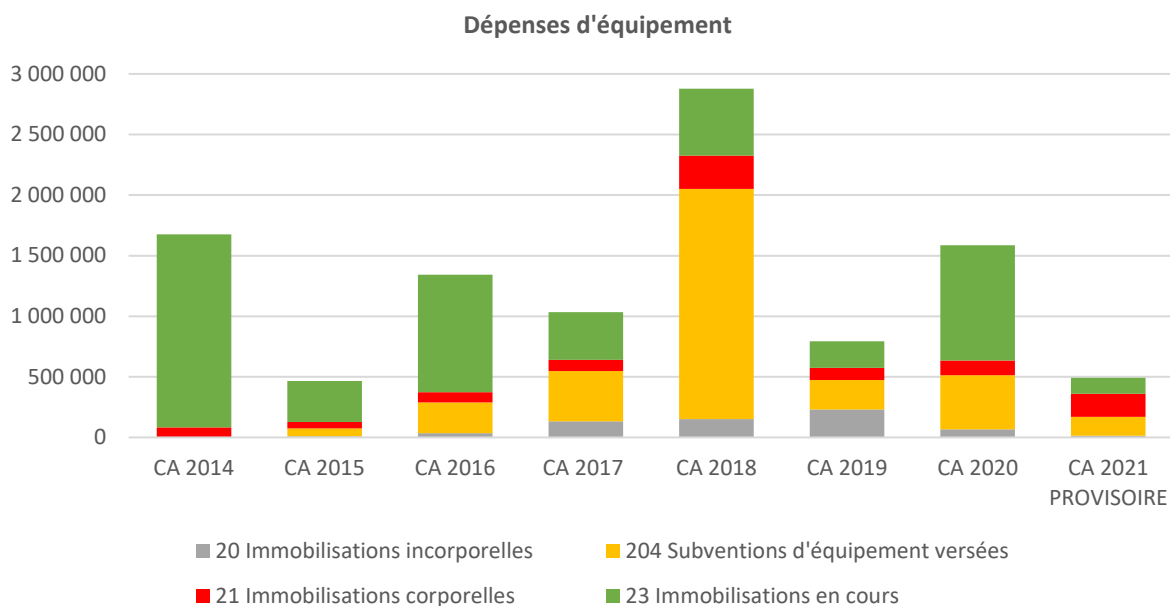
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
13	Subventions d'investissement versées	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilés	56 303,03	665 595,91	1 967 571,70	513 258,15	117 049,92
20	Immobilisations incorporelles	133 422,16	152 411,37	231 221,95	67 409,64	14 644,75
204	Subventions d'équipement versées	415 184,30	1 899 149,20	241 403,42	446 719,71	156 499,50
21	Immobilisations corporelles	91 459,28	274 042,58	100 336,68	119 702,80	189 011,10
23	Immobilisations en cours	394 685,27	551 612,90	221 370,43	951 423,97	133 199,11
26	Participations et créances	-	-	16 000,00	-	-
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1 091 054,04</b>	<b>3 542 811,96</b>	<b>2 777 904,18</b>	<b>2 098 514,27</b>	<b>610 404,38</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	229 998,00	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	55 025,12	1 521 960,00	19 069,10	-
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>55 025,12</b>	<b>1 751 958,00</b>	<b>19 069,10</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 091 054,04</b>	<b>3 597 837,08</b>	<b>4 529 862,18</b>	<b>2 117 583,37</b>	<b>610 404,38</b>

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



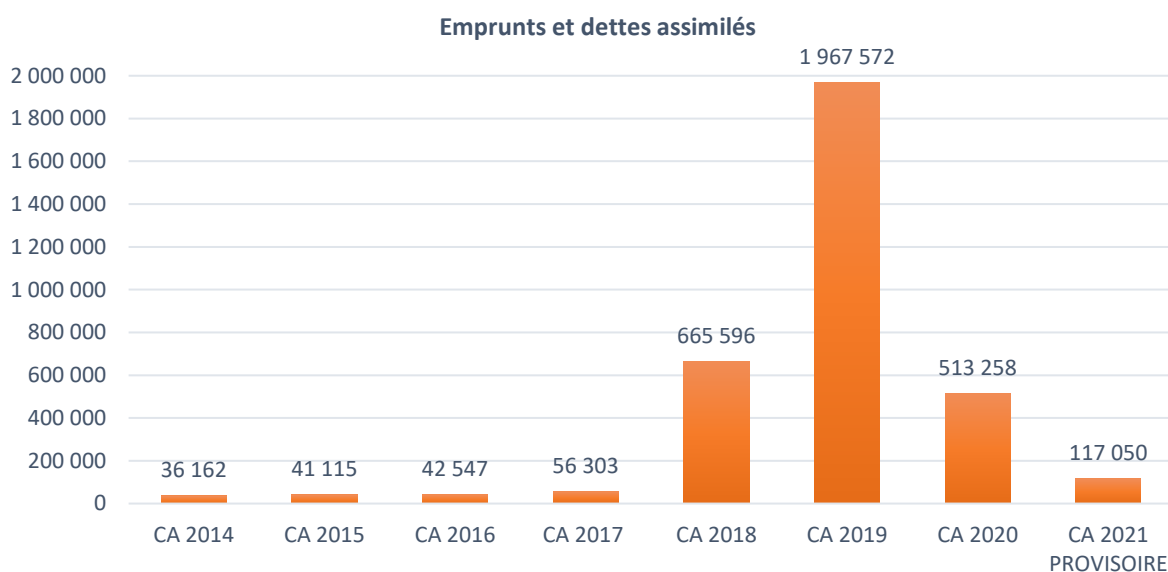
#### 2.1.1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences...), à des immobilisations corporelles (travaux neufs, réhabilitation, acquisition de matériel...) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.



### 2.1.2. Emprunts et dettes assimilés, remboursement de la dette

Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts.



Les trois années précédentes, en plus du remboursement classique du capital des emprunts, la collectivité a opéré plusieurs remboursements et renégociations d'emprunts.

En 2018, suite à la renégociation de deux emprunts, les dépenses liées étaient de 573 474,88€. En 2019, l'emprunt Très Haut Débit a été remboursé en totalité, soit 1 840 143,97€ puis en 2020, la CCC a remboursé le prêt relai souscrit en 2017, soit 400 000€.

En 2021, le montant du remboursement du capital est de 117 049,92 €, contrairement aux trois années passées, il n'y a pas eu d'autres dépenses « exceptionnelles ».

### 2.1.3. Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021 figurent également 141 597.89€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement, cette somme correspond à des dépenses d'équipements engagées juridiquement, des travaux en cours ainsi qu'à des subventions d'équipements versées pour lesquelles la collectivité a délibéré en 2021 (Pacte de solidarité et aides aux entreprises). Les dépenses engagées se décomposent comme suit :

SERVICE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES	RAR 2021
	Dépenses d'équipements	77 704,39
5	Pacte de solidarité	54 852,00
1.3.1.4	Soutien aux entreprises - Fonds régional des territoires	9 041,50
<b>TOTAL DES RAR EN DEPENSES 2021</b>		<b>141 597,89</b>

### 2.2. Recettes d'investissement

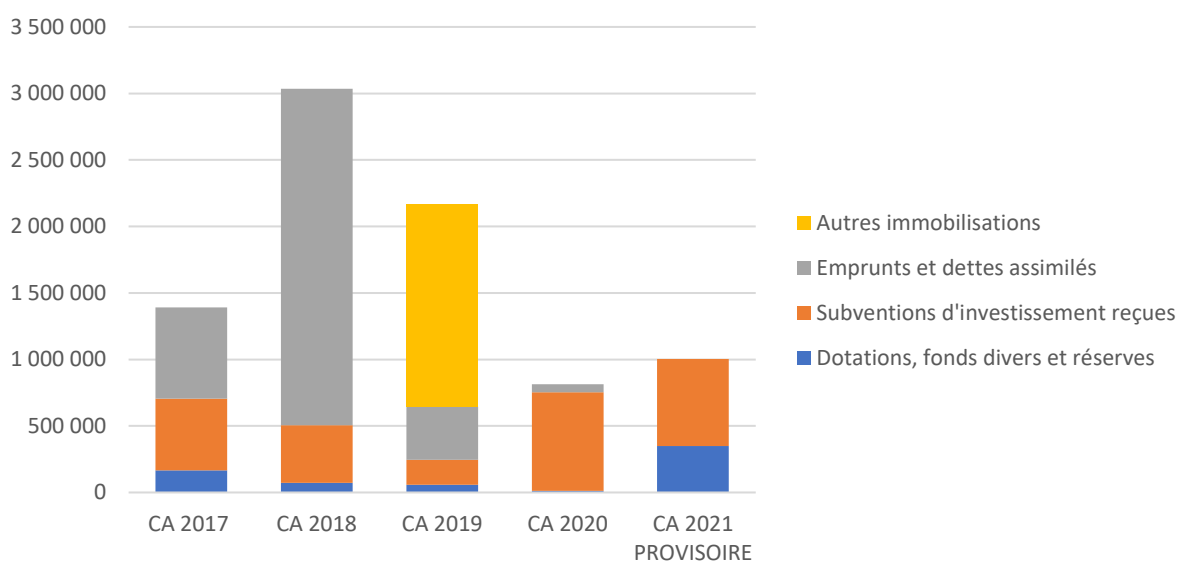
Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 1 375 678.36€ dont 1 004 484.47€ de recettes réelles et 371 193.89€ de recettes d'ordres.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
10	Dotations, fonds divers et réserves	166 723,00	72 891,00	58 143,00	11 780,00	349 702,83
13	Subventions d'investissement reçues	539 382,51	433 593,95	187 450,51	741 185,40	654 781,64
16	Emprunts et dettes assimilés	685 000,00	2 528 500,00	400 070,00	60 000,00	-
27	Autres immobilisations	-	-	1 521 960,00	-	-
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>1 391 105,51</b>	<b>3 034 984,95</b>	<b>2 167 623,51</b>	<b>812 965,40</b>	<b>1 004 484,47</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 187,65	619 252,70	267 178,63	505 715,11	371 193,89
041	Opérations patrimoniales	-	55 025,12	1 521 960,00	19 069,10	-
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>443 187,65</b>	<b>674 277,82</b>	<b>1 789 138,63</b>	<b>524 784,21</b>	<b>371 193,89</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 834 293,16</b>	<b>3 709 262,77</b>	<b>3 956 762,14</b>	<b>1 337 749,61</b>	<b>1 375 678,36</b>

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement repris en année N+1 et financés par le compte 1068, ce qui comptablement, « gonfle » les dépenses et les recettes d'investissement et peut nuire à une lecture compréhensible du financement des investissements.



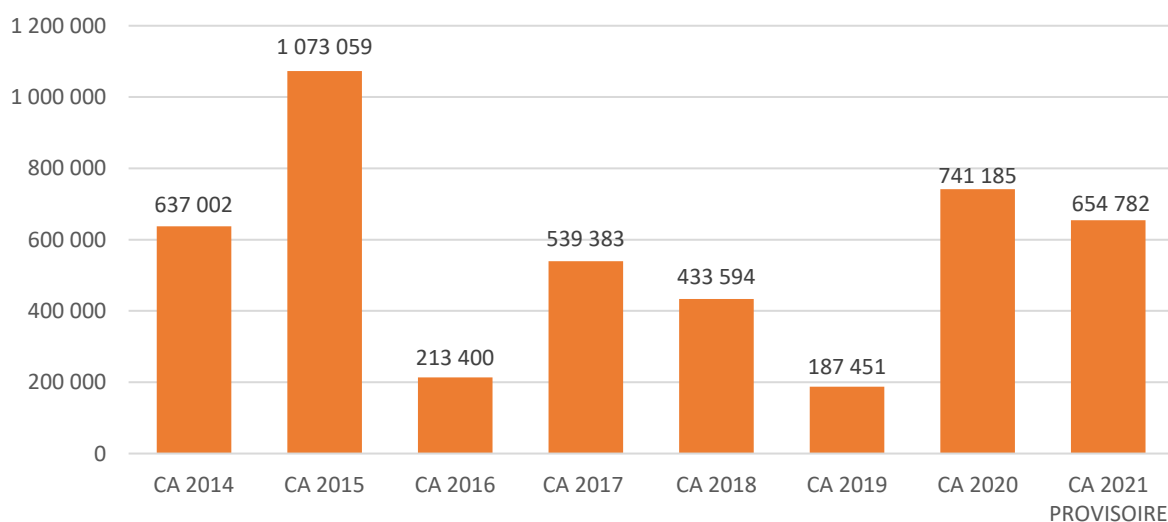
### EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



#### 2.2.1. Les subventions d'investissements reçues

En lien direct avec les dépenses d'équipement, les subventions d'investissements viennent financer une partie des investissements réalisés. Les financements ne peuvent pas dépasser 80% des dépenses par projet. Pour chacun de ses projets d'investissements, la collectivité essaye de se rapprocher au maximum de cette possibilité.

#### Subventions d'investissement reçues

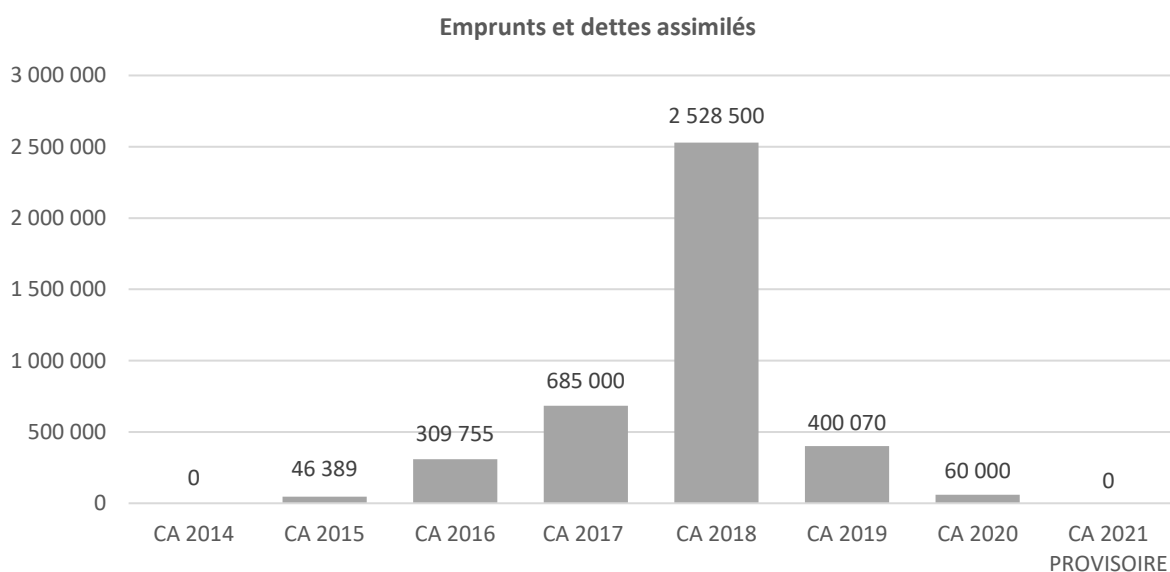


En 2021, les subventions d'investissement reçues s'élèvent à 654 781.64€ qui se décomposent comme suit :

SERVICE	PROJET	FINANCEMENTS	RECU EN 2021
1.3.1.1	EBE/Coworking Salornay – Réhabilitation	CRBFC ; TEPCV	182 472,28
1.3.1.2	Laboratoire de transformation alimentaire – Construction	DSIL ; DETR ; CRBFC ; TEPCV	147 325,92
1.3.1.3	Laiterie – Mise aux normes	DETR	24 000,00
1.3.1.4	Soutien aux entreprises via le fonds régional	CRBFC	19 430,60
2.3.2.5	Eau et assainissement – Etude	Agence de l'eau	62 770,00
2.4.1	Piscine de la Guiche – Installation géothermie	ADEME	146 368,00
6.3	Matériel mutualisé	TEPCV	67 953,79
6.2	Urbanisme – Matériel adapté		1 768,08
<b>TOTAL</b>			<b>654 781.64</b>

### 2.2.2. Les emprunts réalisés

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.



En 2015, afin de financer l'aménagement de la maison de l'enfance, la collectivité a souscrit un emprunt de 81 214€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à taux 0%. Celle-ci a versé une partie de l'emprunt sur l'exercice 2015, soit 46 388.68€.

En 2016, la CAF a versé le solde de l'emprunt soit 34 825.32€. La CCC a également eu recours à l'emprunt pour la construction du bâtiment de la ludothèque et du relai d'assistante maternelle soit 274 930€.

En 2017, afin de financer l'installation de la géothermie à la piscine intercommunale de La Guiche, la collectivité a emprunté 285 000€. Cette année-là, la collectivité a également souscrit à un prêt relai à hauteur de 400 000€, celui-ci a été intégralement remboursé en 2020.

En 2018, afin de financer le déploiement du Très Haut Débit, la collectivité a emprunté 1.9M€, cet emprunt a été intégralement remboursé en décembre 2019. La collectivité a également renégocié deux emprunts (construction de la piscine en 2007 et réhabilitation du siège en 2013) le refinancement de ces emprunts s'est élevé à 628 500€.

En 2019, afin de financer la construction du laboratoire de transformation alimentaire, la mise aux normes de la laiterie Bernard, l'étude eau et assainissement, la collectivité a emprunté 400 000€.

En 2020, afin de financer un certain nombre d'équipements (travaux d'aménagement sur bâtiments existants, renouvellement du parc informatique, achat d'un véhicule), la collectivité a emprunté 60 000€.

En 2021, la collectivité n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

### 2.2.3. Dotations, fonds divers et réserves

Lors de l'affectation des résultats 2020, une partie l'excédent de fonctionnement a été affecté au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement, soit 320 163.95€ inscrits au budget 2021 et réalisés.

En 2021, la CCC a perçu 29 538.88€ au titre du FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les investissements de l'année).

### 2.2.4. Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021 figurent également 108 270.60€ de restes à réaliser en recettes d'investissement, cette somme correspond à des soldes de subventions attendues. Les recettes attendues se décomposent comme suit :

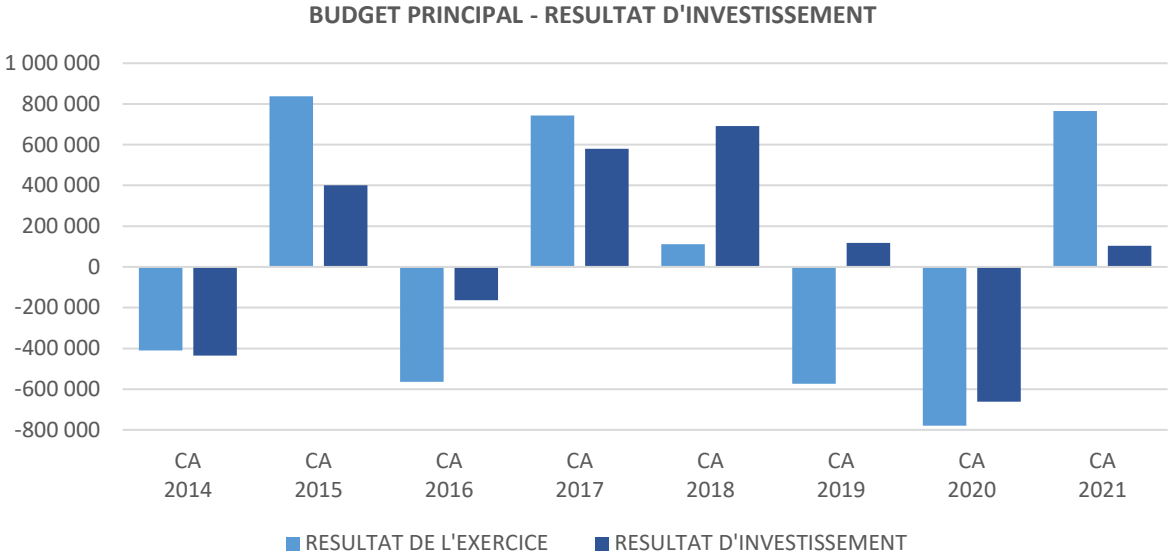
SERVICE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ATTENDUES	RAR 2021
1.3.1.4	Soutien aux entreprises – Subvention FRT de la région	24 982,00
2.3.2.2	Charte forestière – subvention du département pour les balades vertes	6 400,00
2.3.2.8	Vélo et territoire – subvention de l'ADEME	20 296,60
2.4.1	Piscine la guiche – subvention de l'ADEME pour l'installation de la géothermie	36 592,00
9.2	Véhicules – subvention de la CAF pour l'achat d'un véhicule	20 000,00
<b>TOTAL DES RAR EN RECETTES 2021</b>		<b>108 270,60</b>

## 2.3. Résultat d'investissement

L'exercice 2021 se clôture avec un excédent d'investissement de 104 044.76€ composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 et de la reprise de du déficit d'investissement de 2020.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes d'investissement	1 834 293,16	3 709 262,77	3 956 762,14	1 337 749,61	1 375 678,36
Dépenses d'investissement	1 091 054,04	3 597 837,08	4 529 862,18	2 117 583,37	610 404,38
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>743 239,12</b>	<b>111 425,69</b>	<b>-573 100,04</b>	<b>-779 833,76</b>	<b>765 273,98</b>
Résultat antérieur n-1 repris	-162 960,23	580 278,89	691 704,58	118 604,54	-661 229,22
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>580 278,89</b>	<b>691 704,58</b>	<b>118 604,54</b>	<b>-661 229,22</b>	<b>104 044,76</b>

De manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, prise seule, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par le résultat de fonctionnement et pouvant être amélioré par un recours plus important à l'emprunt.



### 3. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR SERVICE

Depuis 2014, la collectivité a mis en place une comptabilité analytique permettant ainsi d'agréger les dépenses et les recettes d'un même service. Celle-ci est modifiée et affinée au fil des exercices en fonction des nouvelles compétences exercées et des nouveaux services. Le compte administratif 2021 est présenté ici par grands domaines de compétences regroupant ainsi plusieurs services. Le détail plus précis par service est annexé au présent document.

#### 3.1. Section de fonctionnement

##### 3.1.1. Les dépenses par service

CODE ANALYTIQUE	NOM DE SERVICE	DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2019	DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2020	DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2021
<b>0.0</b>	<b>FISCALITE DOTATIONS TF CHARGES</b>	<b>2 917 137,55</b>	<b>2 917 140,07</b>	<b>2 948 834,01</b>
0.	ADMINISTRATION GENERALE	497 746,28	553 100,74	642 800,84
1.1	AMENAGEMENT ESPACE	537 717,67	446 684,91	428 524,08
1.3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	29 520,50	61 319,54	146 818,80
1.4	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	0,00	0,00	29 352,68
2.1	POLITIQUE DU LOGEMENT	74 048,13	88 407,11	107 140,67
2.2	ACTION SOCIALE	75 713,05	75 757,14	71 096,21
2.2.4	PETITE ENFANCE	444 125,99	404 050,25	432 583,74
2.2.5	ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE	327 721,99	318 977,11	326 534,72
2.3	ENVIRONNEMENT	2 198 910,61	2 042 153,16	2 076 242,68
2.4	EQUIPEMENTS SPORTIFS	242 319,97	236 149,43	228 737,71
2.5	EQUIPEMENTS CULTURELS	89 672,05	96 058,57	102 823,65
3.1	MOBILITE – TRANSPORTS SCOLAIRES	531 752,74	463 908,36	472 111,48
3.1.2	SCOLAIRE	91 753,51	70 920,23	75 708,09
3.2	ENFANCE JEUNESSE	410 742,90	371 246,27	401 577,04
3.4	SECURITE	27 322,87	23 557,21	23 513,54
5	PACTE	392 011,74	888 791,90	271 624,80
6	MUTUALISATION	36 734,61	31 097,96	68 887,45
7	MAISON FRANCE SERVICES	227 233,35	226 543,99	212 664,85
9	SERVICES INTERNES	175 114,12	176 735,33	195 067,63
	<b>TOTAL</b>	<b>9 417 289,55</b>	<b>9 492 599,28</b>	<b>9 262 644,67</b>

### 3.1.2. Les recettes par service

CODE ANALYTIQUE	NOM DE SERVICE	RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2021
<b>0.0</b>	<b>FISCALITE DOTATIONS TF CHARGES</b>	<b>6 827 627,13</b>	<b>7 071 661,11</b>	<b>7 066 318,18</b>
0.	ADMINISTRATION GENERALE	43 791,26	81 384,90	57 742,88
1.1	AMENAGEMENT ESPACE	139 563,48	75 599,49	53 210,08
1.3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	58 027,64	36 065,30	80 788,88
1.4	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	0,00	0,00	38 340,00
2.1	POLITIQUE DU LOGEMENT	0,00	38 166,68	36 430,04
2.2	ACTION SOCIALE	31 487,90	31 704,78	32 608,43
2.2.4	PETITE ENFANCE	334 027,01	360 725,58	298 625,62
2.2.5	ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE	142 694,49	113 626,59	143 039,14
2.3	ENVIRONNEMENT	2 068 799,56	1 994 000,88	1 939 905,22
2.4	EQUIPEMENTS SPORTIFS	71 551,17	27 401,48	41 042,74
2.5	EQUIPEMENTS CULTURELS	2 038,30	4 255,37	14 108,54
3.1	MOBILITE – TRANSPORTS SCOLAIRES	200 041,62	248 639,68	443 748,62
3.1.2	SCOLAIRE	14 211,72	13 343,61	17 994,67
3.2	ENFANCE JEUNESSE	279 180,04	225 012,22	208 549,65
3.4	SECURITE	2 737,26	0,00	0,00
5	PACTE	0,00	0,00	0,00
6	MUTUALISATION	34 191,78	36 989,03	66 182,37
7	MAISON FRANCE SERVICES	39 397,16	55 626,83	86 600,72
9	SERVICES INTERNES		12 247,96	12 125,55
	<b>TOTAL</b>	<b>10 294 589,66</b>	<b>10 426 451,49</b>	<b>10 637 361,33</b>

### 3.1.3. Les restes à charge par service

CODE ANALYTIQUE	NOM DE SERVICE	SOLDE FONCTIONNEMENT CA 2019	SOLDE FONCTIONNEMENT CA 2020	SOLDE FONCTIONNEMENT CA 2021
<b>0.0</b>	<b>FISCALITE DOTATIONS TF CHARGES</b>	<b>3 910 489,58</b>	<b>4 154 521,04</b>	<b>4 117 484,17</b>
0.	ADMINISTRATION GENERALE	-453 955,02	-471 715,84	-585 057,96
1.1	AMENAGEMENT ESPACE	-488 144,11	-371 085,42	-375 314,00
1.3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	28 507,14	-25 254,24	-66 029,92
1.4	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	0,00	0,00	8 987,32
2.1	POLITIQUE DU LOGEMENT	-74 048,13	-50 241,03	-70 710,63
2.2	ACTION SOCIALE	-44 225,15	-44 052,36	-38 487,78
2.2.4	PETITE ENFANCE	-110 098,98	-43 324,67	-133 958,12
2.2.5	ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE	-185 027,50	-205 350,52	-183 495,58
2.3	ENVIRONNEMENT	-130 111,05	-48 152,28	-136 337,46
2.4	EQUIPEMENTS SPORTIFS	-170 768,80	-208 747,95	-187 694,97
2.5	EQUIPEMENTS CULTURELS	-87 633,75	-91 803,20	-88 715,11
3.1	MOBILITE – TRANSPORTS SCOLAIRES	-331 711,12	-215 268,68	-28 362,86
3.1.2	SCOLAIRE	-77 541,79	-57 576,62	-57 713,42
3.2	ENFANCE JEUNESSE	-131 562,86	-146 234,05	-193 027,39
3.4	SECURITE	-24 585,61	-23 557,21	-23 513,54
5	PACTE	-392 011,74	-888 791,90	-271 624,80
6	MUTUALISATION	-2 542,83	5 891,07	-2 705,08
7	MAISON FRANCE SERVICES	-187 836,19	-170 917,16	-126 064,13
9	SERVICES INTERNES	-169 891,98	-164 487,37	-182 942,08
	<b>TOTAL</b>	<b>877 300,11</b>	<b>933 851,61</b>	<b>1 374 716,66</b>

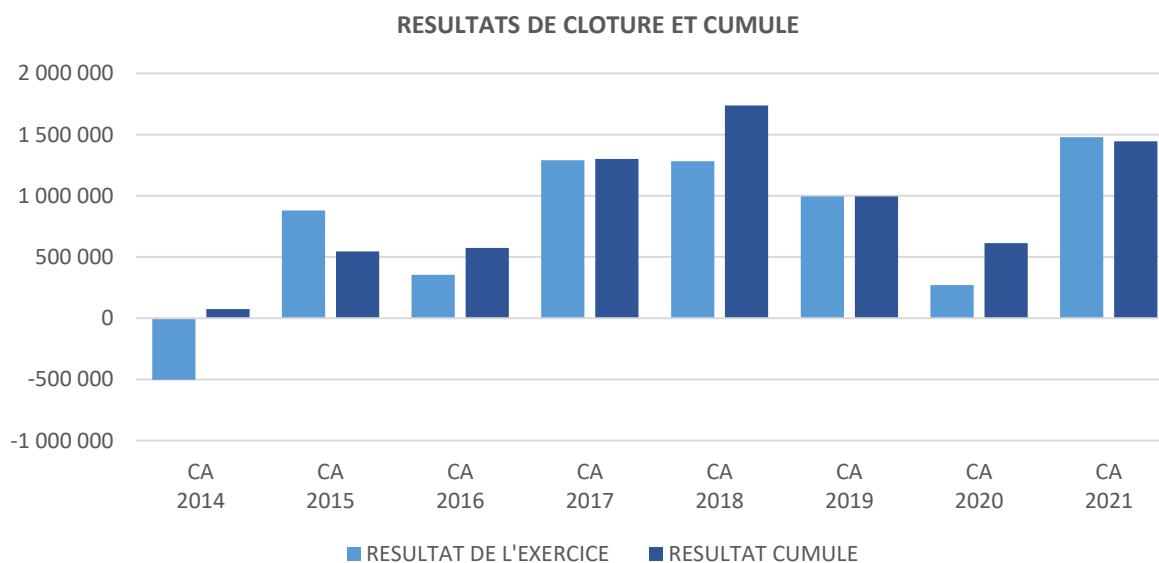
## 4. RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BP 2022

### 4.1. Résultats de clôture

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Résultat de fonctionnement	709 492,67	592 625,03	877 300,11	933 421,03	1 374 716,66
Résultat d'investissement	580 278,89	691 704,58	118 604,54	-661 229,22	104 044,76
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 289 771,56</b>	<b>1 284 329,61</b>	<b>995 904,65</b>	<b>272 191,81</b>	<b>1 478 761,42</b>
Restes à réaliser Recettes N	2 582 510,72	1 277 243,75	0,00	635 017,80	108 270,60
Restes à réaliser Dépenses N	2 571 105,00	823 529,41	0,00	293 952,53	141 597,89
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>11 405,72</b>	<b>453 714,34</b>	<b>0,00</b>	<b>341 065,27</b>	<b>-33 327,29</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 301 177,28</b>	<b>1 738 043,95</b>	<b>995 904,65</b>	<b>613 257,08</b>	<b>1 445 434,13</b>

L'exercice 2021 se clôture avec un excédent global de 1 478 761.42€, composé d'un excédent de fonctionnement de 1 374 716.66€ et d'un excédent d'investissement de 104 044.76 €.

Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui sont à reprendre au budget 2022, le résultat cumulé reste excédentaire : 1 445 434.13€.



#### 4.2. Reprise et affectation des résultats 2021 au budget 2022

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	761 459.58 €
- Un excédent reporté de	613 257.08 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 374 716.66 €**

- Un excédent d'investissement de	104 044.76 €
- Un déficit des restes à réaliser de	33 327.29 €

**Soit un excédent de financement de 70 717.47 €**

Le résultat est affecté au budget primitif 2022 comme suit :

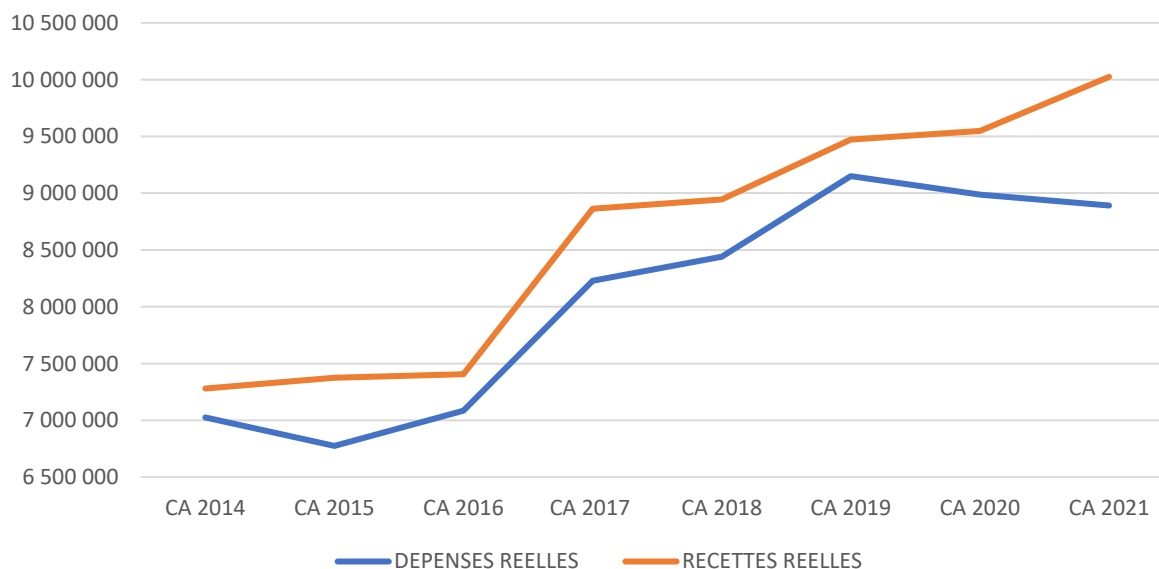
**Résultat de fonctionnement reporté (002) – Excédent 1 374 716.66 €**

**Résultat d'investissement reporté (001) – Excédent 104 044.76 €**

#### 5. EPARGNE ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et de capacité d'investissement nette sont des indicateurs clés pour apprécier la situation financière d'une collectivité.

##### 5.1. Evolution conjuguée des dépenses et recettes de fonctionnement





## 5.2. Epargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES REELLES	8 862 551,23	8 944 080,25	9 471 956,53	9 549 383,02	10 024 104,25
DEPENSES REELLES	8 227 920,94	8 441 695,19	9 150 110,92	8 987 546,99	8 891 450,78
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>634 630,29</b>	<b>502 385,06</b>	<b>321 845,61</b>	<b>561 836,03</b>	<b>1 132 653,47</b>
TAUX D'EPARGNE	7,16%	5,62%	3,40%	5,88%	11,30%

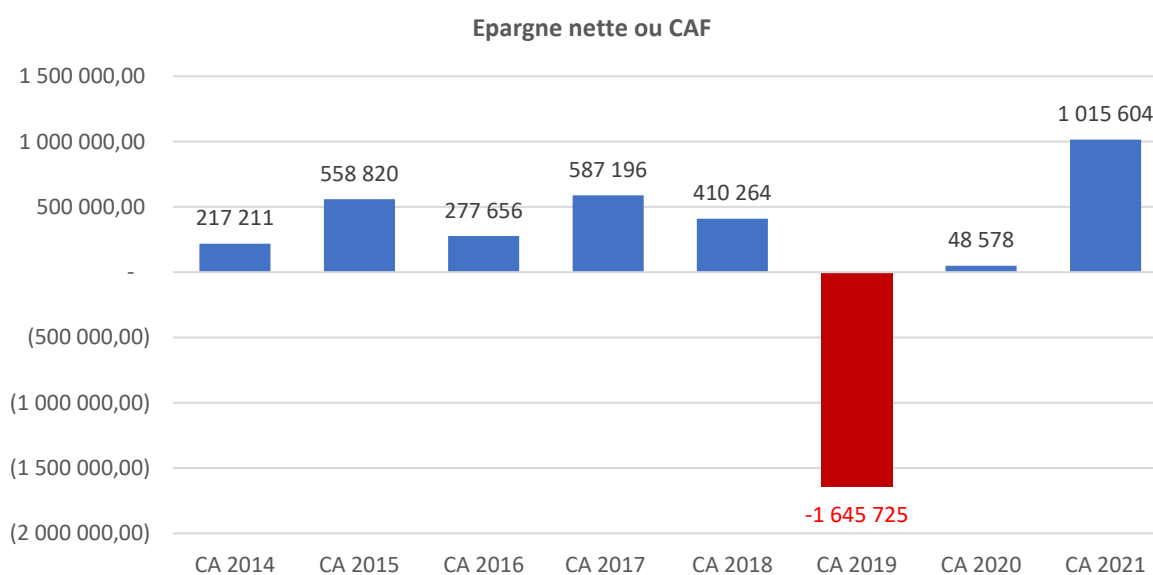
En 2021, les recettes de fonctionnement ayant plus progressé que les dépenses, l'épargne brute a augmenté et atteint 1 132 653.47€. Le taux d'épargne dépasse pour la première fois les 10%.

## 5.3. Epargne nette ou capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement nette (CAF) ou épargne nette mesure la capacité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
EPARGNE BRUTE	634 630,29	502 385,06	321 845,61	561 836,03	1 132 653,47
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	47 434,00	92 121,00	1 967 571,00	513 258,00	117 049,92
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>587 196,29</b>	<b>410 264,06</b>	<b>-1 645 725,39</b>	<b>48 578,03</b>	<b>1 015 603,55</b>

L'épargne brute couvre intégralement le remboursement de l'emprunt, l'épargne nette est donc positive et s'élève pour 2021 à 1 015 603€.



## 6. LA DETTE DE LA CCC

### 6.1. L'encours de la dette

Année de la date de début d'exercice	Capital restant dû en début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Total versement	Capital restant dû en fin d'exercice
2014	876 040,29	36 162,46	33 849,82	70 012,28	839 877,83
2015	921 091,83	41 115,32	39 046,96	80 162,28	879 976,51
2016	879 976,51	42 546,70	37 617,58	80 164,28	934 184,60
2017	1 334 184,60	47 434,28	35 760,84	83 195,12	1 796 151,90
2018	3 696 151,90	92 121,03	38 806,76	130 927,79	3 604 030,87
2019	3 604 030,87	1 967 571,70	65 586,23	2 033 157,93	2 036 459,17
2020	2 036 459,17	513 258,15	29 212,86	542 471,01	1 583 201,02
2021	1 583 201,02	117 049,92	25 857,96	142 907,88	1 466 151,10
2022	1 466 151,10	118 751,19	24 156,69	142 907,88	1 347 399,91
2023	1 347 399,91	110 339,90	22 415,98	132 755,88	1 237 060,01
2024	1 237 060,01	112 121,15	20 634,73	132 755,88	1 124 938,86
2025	1 124 938,86	113 944,04	18 811,84	132 755,88	1 010 994,82
2026	1 010 994,82	115 809,75	16 946,13	132 755,88	895 185,07
2027	895 185,07	111 245,81	15 039,38	126 285,19	783 939,26
2028	783 939,28	111 029,33	13 099,06	124 128,39	672 909,93
2029	672 909,95	113 015,12	11 113,28	124 128,40	559 894,81
2030	559 894,85	115 048,58	9 079,82	124 128,40	444 846,23
2031	444 846,27	117 131,15	6 997,25	124 128,40	327 715,08
2032	327 715,13	119 264,13	4 864,27	124 128,40	208 450,95
2033	208 451,01	71 395,32	2 679,36	74 074,68	137 055,63
2034	137 055,69	58 052,69	1 592,99	59 645,68	79 002,94
2035	79 002,94	31 068,30	1 089,47	32 157,77	47 934,64
2036	47 934,64	31 509,73	648,23	32 157,96	16 424,91
2037	16 424,91	16 424,91	269,34	16 694,25	0,00
<b>TOTAL 2022 A 2037</b>		<b>1 466 151,10</b>	<b>169 437,82</b>	<b>1 635 588,92</b>	

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la communauté était de 1 466 151.10€. Celle-ci a fortement diminué depuis le remboursement de l'emprunt lié au Très Haut Débit (1.9M€) en 2019 et le remboursement du prêt relai en 2020 (400k€), l'endettement est faible et maîtrisé.

En 2021, le capital restant dû était réparti en 8 contrats à taux fixes.

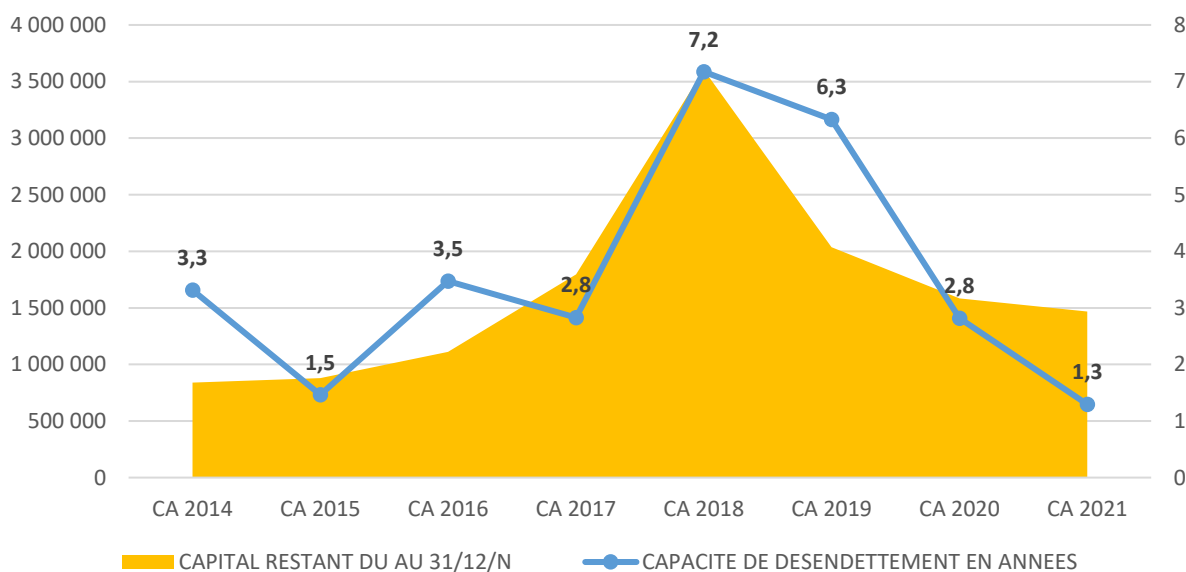
## 6.2. Les emprunts

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR OBJET DE L'EMPRUNT	1ère échéance	Dernière échéance	CAPITAL INITIAL	DUREE	Périodicité	TAUX FIXE
1454129	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST MAISON ENFANCE JEUNESSE	10/02/2014	10/02/2033	204 000	20 ANS	Annuelle	3,95%
CAF 001-2014	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES Aménagement maison de l'enfance	30/11/2015	30/11/2022	81 214	8 ANS	Annuelle	0%
52394	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS MULTIACCUEIL+RAM	20/01/2017	20/10/2036	120 000	20 ANS	Trimestrielle	1,19%
52396	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS LUDOVERTE	20/01/2017	20/10/2036	155 000	20 ANS	Trimestrielle	1,19%
9957426	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE GEOthermie PISCINE LA GUICHE	25/01/2018	25/01/2037	285 000	20 ANS	Annuelle	1,64%
9971943	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE PRET PISCINE + SIEGE (SUBSTITUTION)	25/06/2018	25/06/2032	628 500	15 ANS	Annuelle	2,30%
4289596	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST PRET POLE ALIMENTATION / EBE / EAU	16/03/2020	16/12/2034	400 000	15 ANS	Trimestrielle	0,40%
4460384	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST INVESTISSEMENTS 2020	30/06/2020	30/03/2027	60 000	7 ANS	Trimestrielle	0,18%

Au 31/12/2021, 8 emprunts à taux fixes étaient en cours.

## 6.3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond à l'épargne brute divisée par le capital restant dû au 31/12 de l'année. Elle indique combien d'années il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette.



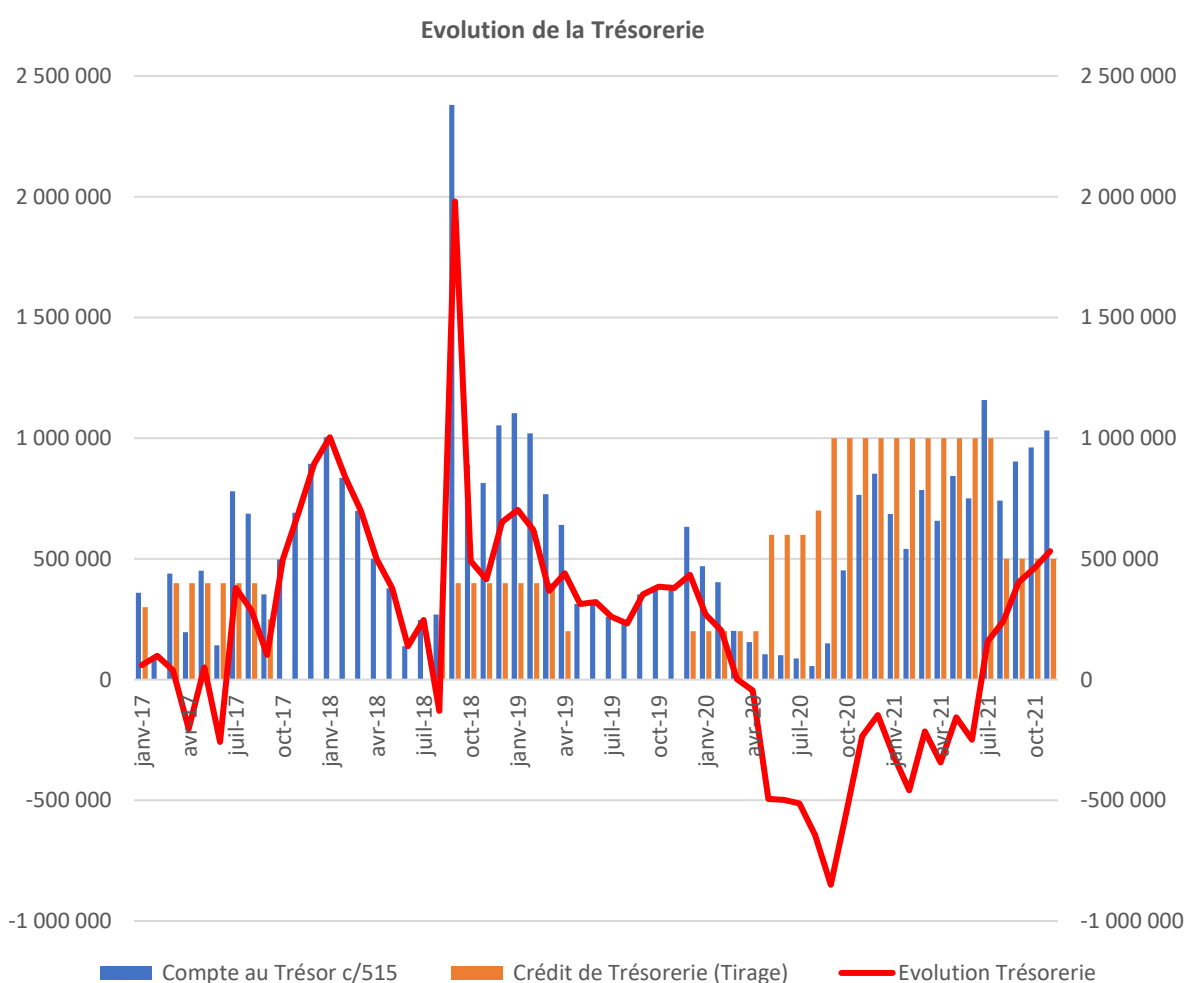
La situation de la CCC en matière d'endettement est particulièrement saine, puisque fin 2021, sa capacité de désendettement est à hauteur de 1.3 année. Le montant du capital restant dû est de 1 466 151€ pour une capacité d'épargne brute de 1 132 653€.

## 6.4. La ligne de trésorerie

Les concours financiers externes des collectivités locales s'analysent soit comme des ressources budgétaires inscrites au compte 16, destinées au financement des investissements et relevant de ce fait du régime juridique et comptable des emprunts, soit comme des concours de trésorerie, inscrits dès lors hors budget dans les comptes financiers de la classe 5 et destinés à la gestion de la trésorerie de la collectivité.

Il découle de cette distinction fondamentale que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement, ne procurent aucune ressource budgétaire et n'apparaissent donc pas ni dans le budget ni dans le compte administratif. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Afin de pallier à ces décalages la collectivité a régulièrement recours à cette possibilité.



En juillet 2021, la CCC a reconduit la ligne de trésorerie de 1M€ contractée auprès de la Caisse d'Épargne au taux extrêmement bas de 0.4%. Au 31/12/2021, 500k€ avait été tirés et la collectivité retrouvait un fonds de roulement convenable à hauteur de 678 676€.

Pour l'exercice 2021, les frais liés à cette ligne de trésorerie étaient de 4 865.26€, 1 000€ de frais de dossier et 3 865.26€ d'intérêts.

## BUDGETS ANNEXES – Communauté de Communes du Clunisois

### 1. ZONE DE LA COURBE – Salornay sur Guye

En 2021, aucune parcelle n'a été vendue.

#### 1.1. Section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011	Charges à caractère général	48,00	6 675,64	804,00	799,00	86,00
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>48,00</b>	<b>6 675,64</b>	<b>804,00</b>	<b>799,00</b>	<b>86,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 193,08	42 439,21	42 439,21	49 085,85	42 393,78
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>116 193,08</b>	<b>42 439,21</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>42 393,78</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 241,08</b>	<b>49 114,85</b>	<b>43 243,21</b>	<b>49 884,85</b>	<b>42 479,78</b>

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	-	-	-	12 819,54	-
74	Dotations, subventions et participations	-	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	0,68	-
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 820,22</b>	<b>-</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 439,21	49 085,85	49 085,85	35 747,14	42 479,78
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>49 085,85</b>	<b>35 747,14</b>	<b>42 479,78</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>49 085,85</b>	<b>48 567,36</b>	<b>42 479,78</b>

#### 1.2. Section d'investissement

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 439,21	49 085,85	49 085,85	35 747,14	42 479,78
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>49 085,85</b>	<b>35 747,14</b>	<b>42 479,78</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>49 085,85</b>	<b>35 747,14</b>	<b>42 479,78</b>

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 193,08	42 439,21	42 439,21	49 085,85	42 393,78
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>116 193,08</b>	<b>42 439,21</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>42 393,78</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 193,08</b>	<b>42 439,21</b>	<b>42 439,21</b>	<b>49 085,85</b>	<b>42 393,78</b>

### 1.3. Résultats de clôture et affectation des résultats au BP 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	42 393,78 €	42 479,78 €	84 873,56 €
2 Dépenses exercice N	42 479,78 €	42 479,78 €	84 959,56 €
<b>I Résultat de l'exercice (1-2)</b>	<b>-86,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-86,00 €</b>
II Résultat antérieur	-42 393,78 €	-51 995,40 €	-94 389,18 €
<b>A Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>-42 479,78 €</b>	<b>-51 995,40 €</b>	<b>-94 475,18 €</b>
3 Restes à réaliser Recettes N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>B Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>-42 479,78 €</b>	<b>-51 995,40 €</b>	<b>-94 475,18 €</b>

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 0.00 €
- Un déficit reporté de 51 995.40 €

**Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 51 995.40 €**

- Un déficit d'investissement de 42 479.78 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0.00 €

**Soit un besoin de financement de 42 479.78 €**

Le résultat est affecté au budget primitif 2022 comme suit :

**Résultat de fonctionnement reporté (002) – Déficit 51 995.40 €**

**Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit 42 479.78 €**

## 2. ZONE DE LA GARE – Cluny

En 2021, la parcelle AK 194P d'une superficie de 3 270 m2 a été vendue sur cette zone d'activité à la société SCI de Rochefort pour un montant de 49 050€.

### 2.1. Section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011	Charges à caractère général	-	-	1 743,60	2 222,88	1 650,00
66	Charges financières	-	-	-	-	-
	<b>DEPENSES REELLES</b>	-	-	<b>1 743,60</b>	<b>2 222,88</b>	<b>1 650,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 496,39	71 496,39	15 764,05	66 658,12	56 988,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	900,00	-	-	-	-
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>72 396,39</b>	<b>71 496,39</b>	<b>15 764,05</b>	<b>66 658,12</b>	<b>56 988,14</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 396,39</b>	<b>71 496,39</b>	<b>17 507,65</b>	<b>68 881,00</b>	<b>58 638,14</b>

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	-	11 313,52	30 525,00	30,00	49 050,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
	<b>RECETTES REELLES</b>	-	<b>11 313,52</b>	<b>30 525,00</b>	<b>30,00</b>	<b>49 050,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 616,04	71 302,52	-	50 626,68	31 004,61
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	900,00	-	-	-	-
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>83 516,04</b>	<b>71 302,52</b>	-	<b>50 626,68</b>	<b>31 004,61</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 516,04</b>	<b>82 616,04</b>	<b>30 525,00</b>	<b>50 656,68</b>	<b>80 054,61</b>

### 2.2. Section d'investissement

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
	<b>DEPENSES REELLES</b>	-	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 616,04	71 302,52	-	50 626,68	31 004,61
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>82 616,04</b>	<b>71 302,52</b>	-	<b>50 626,68</b>	<b>31 004,61</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>82 616,04</b>	<b>71 302,52</b>	-	<b>50 626,68</b>	<b>31 004,61</b>

Chapitres	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
	<b>RECETTES REELLES</b>	-	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 496,39	71 496,39	15 764,05	66 658,12	56 988,14
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>71 496,39</b>	<b>71 496,39</b>	<b>15 764,05</b>	<b>66 658,12</b>	<b>56 988,14</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 496,39</b>	<b>71 496,39</b>	<b>15 764,05</b>	<b>66 658,12</b>	<b>56 988,14</b>

### 2.3. Résultats de clôture et affectation des résultats au BP 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	56 988,14 €	80 054,61 €	137 042,75 €
2 Dépenses exercice N	31 004,61 €	58 638,14 €	89 642,75 €
<b>I Résultat de l'exercice (1-2)</b>	<b>25 983,53 €</b>	<b>21 416,47 €</b>	<b>47 400,00 €</b>
II Résultat antérieur	-50 626,68 €	17 032,53 €	-33 594,15 €
<b>A Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>-24 643,15 €</b>	<b>38 449,00 €</b>	<b>13 805,85 €</b>
3 Restes à réaliser Recettes N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>B Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>-24 643,15 €</b>	<b>38 449,00 €</b>	<b>13 805,85 €</b>

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 21 416.47 €
- Un excédent reporté de 17 032.53 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 38 449.00 €**

- Un déficit d'investissement de 24 643.15 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0.00 €

**Soit un besoin de financement de 24 643.15 €**

Le résultat est affecté au budget primitif 2022 comme suit :

**Résultat de fonctionnement reporté (002) – Excédent 38 449.00 €**

**Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit 24 643.15 €**